

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
 Conseillers présents : 24
 Conseillers absents : 13 dont 10 avec procuration
 Nombre de votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUEFFENEGGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUEFFENEGGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

DEL2025-020 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Serge SIFFERLEN pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 34
 Voix CONTRE : /
 ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068.246800205.20250327-DEL2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, était réuni à 18h30 à la Communauté des Communes, salle du Conseil, après convocations légales en date du 19 février 2025 sous la présidence de Monsieur Cyrille AST, Président.



FELLERING

Nadine SPETZ

Doris JAEGGY

Erick FISCHER

Jean-Jacques SITTER



GEISHOUSE

Claude KIRCHHOFFER

Gérard FOURNIER



GOLDBACH - ALTENBACH

Joanie LUTZ



HUSEREN-WESSERLING

Romain NUCCELLI

Nadine ALBRECHT

Jeanne STOLTZ-NAWROT



KRUTH

Florent ARNOLD

Rodolphe TROMBINI

Serge SIFFERLEN



MALMERSPACH

Eddie STUTZ

Caroline
ECKERLIN DOPPLER



MITZACH

Roger BRINGARD



MOLLAU

Frédéric CAQUEL



MOOSCH

José SCHRUFFENEGER

Marthe BERNA

Didier LOUVET

Sylviane RIETHMULLER



ODEREN

Jean-Marie
GRUNENWALD

Caroline ZAGALA

Jean-Luc SCHERLEN

Christiane WEISS



RANSPACH

Jean-Léon TACQUARD

Eric ARNOULD



SAINT-AMARIN

Charles WEHRLEN

Cyrille AST

Nathalie BELTZUNG

Marie-Christine LOCATELLI

Véronique PETER

Jean SAUZE



STORCKENSOHN

Jacques KARCHER



URBES

Stéphane KUNTZ

Eric FUCHS



WILDENSTEIN

Ludovic MARINONI

Etaient présents tous sauf :

ABSENTS EXCUSES

Jean-Jacques SITTER
Frédéric CAQUEL
Jean-Marie GRUNENWALD
Charles WEHRLLEN
Marie-Christine LOCATELLI
Eddie STUTZ

ABSENTS NON EXCUSES :

Eric ARNOULD
Rodolphe TROMBINI

ONT DONNE PROCURATION

Jean-Jacques SITTER	à	Doris JAEGGY
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Christiane WEISS
Charles WEHRLLEN	à	Cyrille AST
Marie-Christine LOCATELLI	à	Jean SAUZE

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

18H00 – Présentation du PNRBV au sujet de la future charte du Parc 2027-2042

18H30 – Présentation portant sur le cirque en dur au niveau de l'esquisse

19H00 – Conseil Communautaire dont l'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 08 janvier 2025.
3. Compte-rendu des décisions du Bureau et du Président.
4. Attribution du marché public de réhabilitation du centre aquatique de Wesserling phase 2.
5. Abrogation des dispositions portant mise en place d'un crédit-bail au profit de la société Alsaplast Team et contenues dans les délibérations n°19 040 en date du 14 Mai 2019 et n°20 052 en date du 17 Septembre 2020
6. Approbation de l'avant-projet définitif (APD) d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite – site de Husseren Wesserling et du nouveau plan de financement prévisionnel.
7. Modification des autorisations spéciales d'absence (ASA)
8. Autorisation d'attribution d'un cadeau à un fonctionnaire ou agent non- titulaire de droit public lors de son départ de la collectivité.
9. Modalités d'attribution de cadeaux
10. Attribution d'un geste commercial sur une facture d'eau
11. Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance.
12. Plan de financement – Friche Wildenstein

Questions diverses :

- Conseil Communautaire le 27 mars 2025 à 18h30 : Débat d'orientations budgétaires.
- Conseil Communautaire le 15 avril 2025 à 18h30 : Vote des budgets 2025

M. Olivier CLAUDE, Directeur du PNRBV présente les phases de la future charte du Parc. Ce label est décerné par l'État pour une période de 15 ans. Il reconnaît ainsi des territoires aux patrimoines naturels, paysagers et culturels exceptionnels. À ce jour, 58 territoires bénéficient de ce label en France, dont 6 en Grand Est et 4 en Bourgogne Franche-Comté. Elle identifie aussi les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son projet autour des cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-1 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique, social et culturel ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation et l'innovation.

Quatre grandes étapes rythment une révision de charte :

- **La phase préalable** lors de laquelle sont établis les études préalables, la méthodologie, les moyens, et durant laquelle le Comité Syndical et les régions délibèrent. ;
- **La définition et l'élaboration du projet de charte** : concertation avec les acteurs du territoire pour rédiger le projet de charte, élaboration et partage du diagnostic du territoire et de l'évaluation de la charte précédente, écriture du plan de Parc ;

- **La validation intermédiaire** : phase importante de consultation des différents partenaires, des avis intermédiaires obligatoires (Conseil national de la protection de la nature (CNP), Fédération des Parcs, Autorité environnementale...) qui permettent d'enrichir le projet ;
- **La phase de validation finale**, qui, après l'enquête publique, donne lieu aux délibérations d'adhésion des collectivités puis aux examens finaux par l'État avant la signature du Décret par le Premier ministre.

Eric CATTENOZ, éleveur situé à Geishouse, a remporté le 26 février dernier au Salon de l'agriculture le 1er prix national du Concours général agricole « Prairies et parcours » dans sa catégorie « Pâturage exclusif ». Cette distinction nationale récompense le travail exceptionnel réalisé par cet éleveur qui assure une valorisation agroécologique optimale sur des parcelles souvent difficiles d'entretien.

M. GOETSCHY, M. CABELLO, M. THIELMANN et M. François LIERMANN présentent l'esquisse du projet de cirque en dur.

Suite à l'attaque terroriste survenue à Mulhouse le 22 février 2025 après midi, les membres du Conseil Communautaire observent une minute de silence à la demande du Président.

1. (DEL2025-008) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Ludovic MARINONI pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

2. (DEL2025-009) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JANVIER 2025

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 8 janvier 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

M. Jean-Léon TACQUARD, précise qu'il a voté contre au point 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil du 8/01/2025. Le PV sera modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 08/01/2025.

3. (DEL2025-010) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Le Président, Cyrille AST, rappelle que selon les dispositions de l'Article L. 2122-22 du CGCT, il convient de rendre compte des décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

VU l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau par délégation du Conseil Communautaire.

4. (DEL2025-011) ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE WESSERLING PHASE 2

Au vu de la nécessité de réhabiliter le Centre Aquatique de Wesserling pour d'une part permettre de pérenniser l'offre de service auprès de la population et d'autre part pour répondre à l'interdiction administrative de cet ERP et par la même occasion d'apporter un confort technique et thermique pour les installations vieillissantes et consommatrices d'énergie, il a été décidé de lancer l'opération visant à réaliser des travaux.

Ce marché public est une procédure d'appel d'offres.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié 11/10/2024 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), au le 09/10/2024 au BOAMP > à 90 000 € ainsi qu'au JOUE le 09/10/2024.

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le mardi 12 novembre 2024 à 10h00
Ce marché public est alloté comme suit :

Lot n°	Intitulé	Réf. CCVSA
02	Gros œuvre	2024/018/PISC05
03	Charpente Bois	2024/019/PISC05
04a	Charpente métallique	2024/020/PISC05
04b	Serrurerie	2024/063/PISC05
06	Etanchéité / Bardage	2024/022/PISC05
07	I.T.E. Peinture Extérieure	2024/023/PISC05
08	Menuiserie extérieure aluminium – Occultation	2024/024/PISC05
09	Plâtrerie / Faux-Plafond	2024/025/PISC05
10	Chape –Carrelage/Faïence – Sol Souple	2024/026/PISC05
12	Menuiserie intérieure bois	2024/028/PISC05
13	ITE – Peinture Intérieure	2024/029/PISC05
14	Sanitaire	2024/030/PISC05
15	Chauffage – Ventilation	2024/031/PISC05
16	Traitement d'eau	2024/032/PISC05
19	Electricité	2024/035/PISC05
21	Voirie et réseau divers Espace Vert	2024/037/PISC05
23	Photovoltaïque	2024/039/PISC05

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

- Lot 02-GROS ŒUVRE

Critère Prix	50%
Critère Moyens et compréhension du planning	30%
Critère Matériaux, méthodologie et valeur environnementale	20%

- Pour l'ensemble des autres lots :

Critère Prix	40%
Critère Matériaux, méthodologie et valeur environnementale	35%
Critère Moyens et compréhension du planning	20%
Connaissance du site et prise en compte des particularités techniques dans le rendu du mémoire	5%

47 offres sont parvenues à la Communauté de Communes. Ces offres ont été transmises au cabinet LAMA ARCHITECTES, notre maître d'œuvre pour cette opération ainsi qu'à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

Une première CAO, concernant cette phase, a eu lieu le 19 décembre 2024. Celle-ci a attribué les lots 02, 04a, 08, 09, 10, 13, 14,15 et 19.

Une seconde CAO qui s'est tenue le 23 janvier 2025. 1 lot a été soumis pour attribution aux membres. Il s'agit du lot 06 étanchéité/bardage. C'est l'entreprise SMAC – 25320 CHEMAUDIN qui a été retenue, pour un montant de 566 544,25 € HT.

Concernant les lots restants concernés par cette consultation :

- Le lot 16 traitement d'eau a été déclaré : inacceptable et re-consulté.
- Le lot 23 photovoltaïque : est déclaré sans suite

Dans la mesure du respect du budget prévu et voté le lot 23 relatif aux panneaux photovoltaïques est déclaré sans suite

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot 06	Etanchéité / Bardage SMAC – 25320 CHEMAUDIN	566 544,25 €HT
---------------	--	-----------------------

- VU** la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation au d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** le code de la commande publique article L2123-1 ;
- VU** La décision DEL 2023-033 du 29 juin 2023 relative à l'avis du choix du scénario visant à la réhabilitation du Centre Aquatique de Wesserling ;
- VU** l'avis sollicité du Bureau en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer le marché public selon le tableau proposé :

Lot 06	Etanchéité / Bardage SMAC – 25320 CHEMAUDIN	566 544,25 €HT
---------------	--	-----------------------

DE DECLARER

- Le lot 16 Traitement d'eau : inacceptable et re-consulté.
- Le lot 23 Photovoltaïque : sans suite.

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

5. (DEL2025-012) ABROGATION DES DISPOSITIONS PORTANT MISE EN PLACE D'UN CREDIT BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE ALSAPLAST TEAM ET CONTENUES DANS LES DELIBERATIONS N°19-040 EN DATE DU 14 MAI 20219 ET N°20-052 EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les délibérations n°19 040 et n°20 052 en date respectivement du 14 Mai 2019 et 17 Septembre 2020 par lesquelles la CCVSA décidait d'octroyer à la société Alsaplast Team un crédit-bail immobilier pour une durée de 15 ans pour un montant total de 630 000 € HT pour un bien d'une superficie totale de 4000m² et composé des lots n°7 et 8 situé à Malmerspach, allée de la filature. (+ le terrain de 5000m² à l'arrière du bâtiment).

Vu la situation financière actuelle de l'entreprise Alsaplast Team, notamment son placement en redressement judiciaire, son contexte économique et la baisse de son effectif.

Considérant que les conditions économiques et financières ayant motivé la décision initiale de la CCVSA ne sont plus réunies ;

Considérant qu'il appartient à la CCVSA d'adapter ses engagements aux circonstances nouvelles afin de veiller à la bonne gestion des deniers publics ;

Considérant que la collectivité est en droit d'abroger une décision créatrice de droits si elle est devenue illégale ou si un motif d'intérêt général le justifie.

Monsieur Cyrille AST, Président, propose d'abroger les dispositions contenues dans les délibérations précitées et relatives à la mise en place d'un crédit-bail avec la société Alsaplast Team.

Les circonstances actuelles concernant cette société justifient donc que la CCVSA modifie sa politique d'accompagnement de cette entreprise.

Ainsi, la CCVSA souhaite instaurer de nouveaux échanges avec la société Alsaplast Team et proposera de nouvelles conditions afin d'accompagner cette entreprise au mieux lors de la sortie de ses difficultés économiques et financières.

Une nouvelle délibération reprenant ces nouvelles modalités sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire.

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation au d'attribution au Bureau et au Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ABROGER les délibérations n°19 040 et n°20 052 en date respectivement du 14 Mai 2019 et 17 Septembre 2020 accordant un crédit-bail à l'entreprise Alsaplast Team à compter de la présente décision ;

DE PRECISER que cette décision repose sur le changement de conditions substantielles dans la situation de l'entreprise Alsaplast Team et relève pour la CCVSA d'un motif d'intérêt général ;

DIT que Monsieur le Président est chargé d'informer l'entreprise Alsaplast Team et toutes les parties concernées par cette décision.

6. (DEL2025-013) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTISITE – SITE DE HUSSEREN WESSERLING ET DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur la Président rappelle que par délibération en date du 13 février 2024, le conseil communautaire validait le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, site de HUSSEREN WESSERLING ainsi que le plan de financement s'y rapportant.

Le projet de réhabilitation de la maison médicale de Husseren-Wesserling, en phase d'avant-projet définitif (APD) vise à moderniser les infrastructures existantes pour répondre aux besoins accrus de la population et des professionnels de santé, tout en respectant les exigences réglementaires et sanitaires.

Les travaux ont pour objectifs de :

- Garantir la mise en conformité avec les normes d'accessibilité, de sécurité incendie et sanitaires ;
- Pérenniser les bâtiments en assurant leur conformité aux normes en vigueur ;
- Optimiser les espaces et équipements pour améliorer la fonctionnalité et l'attractivité de la maison médicale.

Les interventions principales incluent pour les lots de projets et à ce stade les :

- Mises en conformités de l'accessibilité (réaménagement des accès, sanitaires adaptés, ascenseurs conformes) ;
- Mises aux normes incendie (désenfumage, sécurisation des espaces, mise à jour des systèmes d'alarme) ;
- Rénovations énergétiques (isolation thermique, remplacement des menuiseries, ventilation adaptée) ;

- Adaptations des équipements médicaux et sanitaires (systèmes de traitement de l'air, de l'eau, et gestion des déchets médicaux) ;
- Réaménagements des espaces pour optimiser la circulation et l'organisation des soins
- Améliorations acoustiques pour un environnement propice au bien-être des patients et du personnel.

Le coût estimé du projet s'élève à 1 177 015 € HT en phase APD (hors maîtrise d'œuvre, frais annexes et actualisation du coût des travaux) et répond aux besoins évalués au moment de l'étude.

La durée des travaux est estimée à 9 mois environ.

Après plusieurs réunions avec les différents financeurs, il convient de modifier et valider le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES (1)	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	1 177 015,00 €	Aides publiques :		
		Union européenne -FEDER	246 159,60 €	17,51 %
		État - Dotation de soutien à l'investissement public 2024		
		État - DETR		
Honoraires maîtrise d'œuvre	134 575,00 €	État - FNADT (2)		
		État – autre (2)		
Frais annexes (diagnostics...)	29 301,00 €	Collectivités territoriales :		
		- Région : travaux MSP + travaux lieux d'hébergement + salle de réunion connectée	444 957,50 €	31,66 %
Actualisation coût des travaux		- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	281 145,80 €	20,00 %
Indice coût de la construction	64 838,00 €	- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2) Pays Thur Doller	54 000 €	3,84 %
		Sous-total Aides publiques	1 026 262,90 €	73,01 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres		
		- Emprunts (2)	379 466,10 €	26,99 %
		Autres (2)		
		sous-total	379 466,10 €	26,99 %
TOTAL	1 405 729,00 €	TOTAL :	1 405 729,00 €	100,00%

VU la délibération du Conseil de Communauté du 21 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil au Bureau ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 Février 2024 adoptant le projet et le plan de financement prévisionnel portant sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, site de HUSSEREN WESSERLING ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 février 2025 portant sur l'approbation de l'avant-projet définitif du nouveau plan de financement modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER l'avant-projet définitif selon les conditions exposées et dont le montant des travaux est estimé à 1 177 015,00 € HT.

D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de tous les financeurs (Fonds Européens, Région, CeA...) et à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de financement.

DIT que les crédits correspondants et portant sur ce projet sont inscrits au budget général 2025.

7. (DEL2025-014) MODIFICATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (ASA)

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 02 février 2011, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin avait créé son propre Comité Technique Paritaire (CTP). Ce dernier rendu obligatoire car la CCVSA employait plus de 50 agents.

Les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) avaient été fixées par une circulaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin qui avait obtenu l'avis favorable du CTP.

Monsieur le Président rappelle également les diverses modifications des Autorisations Spéciales d'Absence en 2013, 2016, 2020, 2021 et 2022.

On distingue deux types d'autorisations d'absence :

A – Les Autorisations Spéciales d'Absence de droit dites réglementaires dont les modalités précisément définies s'imposent à l'autorité territoriale : ces autorisations d'absences ne nécessitent pas de délibération et d'avis du Comité Social Territorial (CST).

Pour rappel : Juré d'assises, Témoin devant le juge pénal, formation initiale, formations de perfectionnement et interventions des agents sapeurs-pompiers volontaires, mandat électif, membres des commissions d'agrément pour l'adoption, représentants et experts aux organismes statutaires (CCFP, CST, FSSSCT, CSFPT, CAP, CNFPT, CDR...), visite devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance médicale obligatoire des agents (tous les 2 ans), examens médicaux complémentaires pour les agents soumis à des risques particuliers, les handicapés et les femmes enceintes, examens médicaux obligatoires liées à la maternité (7 prénataux et 1 postnatal), naissance, adoption, décès d'un enfant de plus de 25 ans, décès d'un enfant de moins de 25 ans ou quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent ou d'une personne de moins de 25 ans dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente.

B – Les Autorisations Spéciales d'Absence discrétionnaires sont donc laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux à l'occasion de certains événements.

Un décret devait venir préciser ces autorisations d'absence, or à ce jour aucun texte n'a été publié en ce sens. La Cour des comptes elle-même le souligne dans son bilan d'étape sur la loi de transformation de la fonction publique (TFP) du 6 août 2019, publié le 9 novembre : « Plusieurs de ses mesures font encore défaut. Il en est ainsi de l'encadrement du dispositif très sensible des autorisations spéciales d'absence [ASA]. » Alors que la loi « TFP » prévoyait une harmonisation du régime des ASA dans les trois versants de la fonction publique, le décret d'application, initialement attendu pour 2020, se fait en effet toujours attendre.

Les collectivités voulant faire bénéficier leurs agents de ces autorisations d'absence discrétionnaires doivent en préciser le contenu et l'octroi par délibération, après avis du CST. Il s'agit en effet d'une question liée aux conditions générales de fonctionnement des services qui relève de la compétence du CST (article L.253-5 du Code Général de la Fonction Publique).

Les collectivités souhaitant prendre une délibération dans ce domaine trouveront ci-après à titre d'exemple une liste indicative et non exhaustive des autorisations d'absences discrétionnaires telles qu'elles peuvent exister notamment dans la Fonction Publique d'Etat :

- liées à la maternité ;
- liées à des motifs civiques,
- pour des fêtes religieuses,
- pour les fonctionnaires cohabitants avec des personnes atteintes de maladie contagieuse,
- pour subir des examens médicaux prévus dans le cadre de la médecine préventive.

D'autres autorisations spéciales d'absence, non prévues par la circulaire fixant la liste dans la Fonction Publique d'Etat, sont possibles, sous réserve de les prévoir par délibération. Cela peut être le cas, notamment du don du sang, de plaquettes...

Un exemplaire du projet de règlement applicable au sein de la collectivité est joint à la présente délibération.

Il est également possible de s'inspirer des dispositions du code du travail.

VU le Code Général de la Fonction Publique (article L.622-1 à L.622-7) ;

VU le Code général des collectivités territoriales article L2123-2 ;

VU la Circulaire NOR/FFPA/96/10038/C du 21 mars 1996 ;

VU la Circulaire du 31 mars 2027 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

VU la Question Ecrite n°30471 JO du Sénat Q du 29 mars 2001 ;

VU la Loi n°2020-692 du 08 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 12 décembre 2024 avec :

- un avis défavorable des 3 membres présents du collège des représentants du personnel,
- un avis favorable des 2 membres présents du collège des représentants des élus,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 08 janvier 2025 avec :

- un avis défavorable des 3 membres présents du collège des représentants du personnel,
- un avis favorable des 2 membres présents du collège des représentants des élus,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE des Autorisations Spéciales d'Absence fixées et présentées ci-dessus,

D'ADOPTER le règlement ci-joint relatif aux Autorisations d'Absences discrétionnaires et précise que celui-ci sera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025.

8. (DEL 2025-015) AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UN CADEAU A UN FONCTIONNAIRE OU AGENT NON-TITULAIRE DE DROIT PUBIC LORS DE SON DEPART DE LA COLLECTIVITE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- l'article **L5211-9**, relatif à la compétence du conseil communautaire pour régler les affaires de l'EPCI par délibération,
- l'article **L2321-2**, qui impose que les dépenses des collectivités et EPCI soient justifiées par un intérêt public,
- l'article **L5211-1**, précisant les règles générales de fonctionnement des EPCI,

VU les règles budgétaires applicables aux EPCI, et notamment les articles **L5211-26** et suivants du CGCT concernant l'exécution budgétaire.

Considérant qu'il est d'usage, dans un souci de reconnaissance et de valorisation des agents, d'offrir un cadeau (bouquet de fleurs, panier garni ou équivalent) à un agent quittant ses fonctions au sein de la CCVSA.

Considérant que cette mesure participe à renforcer le climat social.

Considérant que cette mesure vise à promouvoir le respect mutuel au sein des services communautaires et à valoriser le travail de chaque agent au sein de la collectivité par son engagement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER l'attribution d'un cadeau modique (un bouquet de fleurs, un panier garni, une boîte de chocolats, un chèque cadeau...) à un fonctionnaire ou un agent non-titulaire de droit public comptant au minimum 6 ans d'ancienneté au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et quittant ses fonctions au sein de ladite collectivité.

DE FIXER une enveloppe budgétaire maximale de 50 € par cadeau, dans un souci de modération et d'une gestion consciencieuse des finances publiques.

DE PRECISER que cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la CCVSA et ceci dans le respect des principes d'exécution budgétaire prévus par le CGCT.

DE DONNER DELEGATION à Monsieur le Président pour procéder aux achats et à l'organisation de cette disposition conformément à la présente délibération.

9. (DEL2025-016) MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CADEAUX

Monsieur le Président rappelle la réglementation liée aux prestations d'action sociale dans la Fonction Publique Territoriale.

CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

- PARTIE LÉGISLATIVE (Articles L1 à L829-2)
 - Livre VII : RÉMUNÉRATION ET ACTION SOCIALE (Articles L711-1 à L742-6)
 - Titre III : ACTION SOCIALE (Articles L731-1 à L733-2)
 - Chapitre 1er : Définition et objectifs (Articles L731-1 à L731-4)

Article L731-1

Création Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Article L731-2

Création Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art.

Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient où qu'ils organisent.

Article L731-3

Création Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art.

Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics sont distinctes de la rémunération définie aux articles L. 712-1 et L. 713-1 et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Article L731-4

Création Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 - art.

L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L. 4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L. 731-3 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Aussi, il convient de préciser l'ensemble des prestations dont bénéficie le personnel de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Dès lors, il est proposé au Conseil Communautaire de déterminer les types de prestations, de fixer le montant des dépenses et les modalités qui en découlent selon le tableau ci-dessous et de sa mise en place à compter du 1^{er} mars 2025 :

OBJET DE LA PRESTATION	BENEFICIAIRES	TYPES DE PRESTATIONS	MONTANT MAXIMUM UNITAIRE
Départ en retraite	Personnel intercommunal	Chèque-cadeaux, bons d'achats Panier garni, chocolats, arrangement floral	15 € par année de service à partir de 5 années de service au sein de la collectivité 40 €
Médaille du travail	Personnel intercommunal	Panier garni, arrangement floral, chocolats...	Argent (20 ans) : 150 euros Vermeil (30 ans) : 200 euros Or (35 ans) : 250 euros Grand or (40 ans) : 300 euros
Naissance d'un enfant du personnel intercommunal	Personnel intercommunal présent au sein de la CCVSA au moment de la naissance	Panier garni, arrangement floral, chocolats...	40 €, hors frais de livraison
Mariage ou PACS du personnel intercommunal	Personnel intercommunal présent au sein de la CCVSA au moment du mariage ou du PACS	Panier garni, arrangement floral, chocolats...	50 €, hors frais de livraison
Décès : - d'un agent intercommunal	Personnel Intercommunal présent au sein de la CCVSA au moment du décès	Gerbe de fleurs	100 €, hors frais de livraison et hors avis à la presse (annonce mortuaire pour le décès d'un agent ou d'un salarié intercommunal)

VU l'avis du CST du 12 décembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE VALIDER les termes des modalités d'attribution de cadeaux au personnel intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de sa mise en place à compter du 1^{er} mars 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

M. Ludovic MARINONI trouve que pour un départ à la retraite, la somme de 15€ par année de service est très faible et ne permet pas de remercier un agent à sa juste valeur comme par exemple pour un agent qui a 30 ans d'ancienneté.

10. (DEL2025-017) ATTRIBUTION D'UN GESTE COMMERCIAL SUR UNE FACTURE D'EAU

Une association de la Vallée de Saint-Amarin a récemment sollicité la Communauté de Communes à la suite d'un courrier reçu de SAUR en août 2024, mentionnant une consommation d'eau anormalement élevée. La facture associée à ce courrier s'élève à 681.04€.

Le Président de l'association a informé la collectivité que cette consommation exceptionnelle serait due à une fuite survenue au niveau d'une chasse d'eau en novembre 2023, laquelle a été réparée depuis.

L'association a formulé une demande de dégrèvement auprès de SAUR, qui a été refusée. En effet, les fuites liées aux chasses d'eau ne sont pas couvertes par la loi Warsmann, laquelle encadre les conditions de dégrèvement pour les fuites d'eau après compteur.

Compte tenu de ce refus et du montant conséquent de la facture, l'association sollicite un geste de la part de la Communauté de Communes.

La loi Warsmann stipule que, dans le cadre d'un dégrèvement, la consommation moyenne retenue doit être calculée sur les trois dernières années. Cependant, dans ce cas précis, la consommation moyenne a été exceptionnellement calculée sur les années 2019, 2020 et 2021, les relevés des années plus récentes n'étant pas jugés représentatifs en raison des perturbations liées à la crise du COVID-19.

En effet, cette association avait pour habitude d'organiser des repas qui accueillait entre 100 et 150 personnes 3 fois par an. Or, depuis la crise et les restrictions liées, la consommation d'eau de l'association a nettement diminuée pour atteindre 2 mètres cube par an, constatés après la relève de juillet 2022.

Date de relève	Période	Index compteur	Consommation
Juillet 2019	01/07/2018 – 30/06/2019	126	41 m ³
Juillet 2020	01/07/2019 – 30/06/2020	141	15 m ³
Juillet 2021	01/07/2020 – 30/06/2021	143	1 m ³
Juillet 2022	01/07/2021 – 30/06/2022	145	2 m ³
Juillet 2023	01/07/2022 – 30/06/2023	Estimé 147	Estimé – 2m ³
Juillet 2024	01/07/2023 – 30/06/2024	276	129 m ³

La consommation moyenne des années 2019,2020 et 2021 est alors de : 19 m³.

Pour l'eau potable, la consommation au-delà du double de la consommation habituelle est annulée soit $129 - (19 \times 2) = 91 \text{ m}^3$

La part assainissement n'a pas lieu d'être dégrévée car l'eau de la fuite est partie dans le réseau d'assainissement.

M. KUNTZ propose que la Communauté de Communes accède à sa demande puis demandera à SAUR de suivre sur les parts délégataire.

Ci-après, le tableau récapitulatif du dégrèvement :

	Facture reçue août 2024			Facture après geste	
	Prix € HT	HT	TTC	HT	TTC
Distribution de l'eau					
Abonnement Part SAUR	84,94	42,47	44,81	42,47	44,81
Consommation Part CCVSA - tarif 2024 (19m ³)	1,2322	80,09	84,50	23,41	24,70
Consommation Part CCVSA - tarif 2023 (19m ³)	0,6482	41,48	43,77	12,32	12,99
Consommation Part SAUR (38m ³)	1,1399	147,05	155,13	147,05	155,13
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhin-Meuse	0,0778	10,04	10,59	10,04	10,59
Déduction des acomptes de consommation		-2,45	-2,58	-2,45	-2,58
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement Part SAUR	35,730	17,87	19,65	17,865	19,652
Consommation Part CCVSA	0,8832	113,93	125,33	113,93	125,326
Consommation Part SAUR	0,8576	110,63	121,69	110,63	121,693
Déduction des acomptes de consommation		-1,74	-1,91	-1,74	-1,91
Organismes publics					
Consommation part Lutte Pollution - Rhin-Meuse	0,35	45,15	47,63	45,15	47,63
Déduction des acomptes de consommation		-0,35	-0,37	-0,35	-0,37
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhin-Meuse	0,233	30,06	33,06	30,06	33,06

Déduction des acomptes de consommation		-0,23	-0,25	-0,23	-0,25
Total (€)		634,00	681,04	548,38	590,72

En conclusion, il est proposé :

- L'annulation des parts de la Communauté de Communes sur cette facture sur la base des calculs détaillés dans le tableau,
- De demander à SAUR d'annuler les parts du délégataire et les redevances qui y sont attachées,
- De ne pas créer une règle pour ce type de cas car cela reste exceptionnel.

VU L'avis favorable lors du Comité Consultatif du 17 décembre 2024 ;

VU L'avis favorable du Bureau du 22 janvier 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1voix contre, Jacques KARCHER, 4 abstentions : Joanie LUTZ, Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Gérard FOURNIER, Claude KIRCHHOFFER).

D'ANNULER les parts de la Communauté de Communes de cette facture sur la base des calculs détaillés dans le tableau ;

DE DEMANDER à la société SAUR d'annuler les parts du délégataire et les redevances qui y sont attachées ;

DIT qu'aucune règle ne sera créée pour ce type de cas qui reste exceptionnel.

11. (DEL2025-018) PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN POUR ENGAGER LE DIALOGUE SOCIAL EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF LOCAL EN MATIÈRE DE PREVOYANCE

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code de la mutualité ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

VU la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

VU l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

VU l'avis du Comité Social territorial en date du 03 février 2025 pour l'adhésion à la démarche initiée par le CDG 68 ;

VU l'avis du CST en date du 12 février 2025.

CONSIDERANT l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE MANDATER le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

DE S'ENGAGER A COMMUNIQUER au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.

DE PRENDRE ACTE que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ou le Conseil Communautaire.

DE PRENDRE ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

12. (DEL2025-019) PLAN DE FINANCEMENT – FRICHE WILDENSTEIN

Monsieur Ludovic MARINONI, en charge de l'aménagement de la friche de Wildenstein présente le plan de financement pour sa sécurisation.

Genèse du projet :

Le Parc de Wildenstein, ancien complexe de tissage aux multiples reconversions a été acquis par la CCVSA en 2020. Une résidence d'architecture a été réalisée en 2022, pour questionner le devenir de cette friche. Il en résulte plusieurs pistes : usage touristique (auberge de jeunesse), économique (autour de la filière bois) et associatif (associations environnementales et locales). En 2023, la Région Grand Est a financé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, réalisée par EODD qui a permis de prioriser les actions sur ce site et de réaliser des chiffrages afin d'appréhender les coûts de sécurisation dans un premier temps, puis de rénovation dans un second temps. C'est sur cette base qu'est réalisée le plan d'action et de financement de la friche.

Projet :

Il est projeté un usage suivant du site :

- Le bâtiment 1 sera réhabilité et pourra accueillir des structures liées à la protection de la nature et de l'environnement comme le PNRBV, le CPIE, le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein avec la création d'un « Pôle Nature ». L'équilibre économique s'effectuera par le versement de loyers.
- Les bâtiments 2 et 3 seront détruits et permettront une renaturation qui pourra être financée à long terme par un aménageur extérieur ayant des besoins de compensation d'artificialisation des sols au titre de la ZAN
- Le bâtiment 4 sera détruit tout en conservant la structure métallique des bâtiments (*projet de renaturation, on aménagement de petites cellules dans un futur plus lointain*)
- Le bâtiment 6 sera réhabilité et pourra avoir un usage touristique en lien avec la cascade du Heidenbad (zone de restauration/buvette et petit écomusée)

Plan de financement :

Le détail des dépenses est présenté en annexe de la présente note. Le coût total de sécurisation s'élève à 1 353 120 € TTC. Le projet de sécurisation sera engagé en 2025-2026 sous condition d'obtenir 80% de subventions.

La CCVSA s'engage à démarcher les différents financeurs cités ci-dessous et à demander les subventions suivantes :

- Région – dispositif friche : 50% soit 562 800 €
- Fonds vert / DETR : 30 % soit 337 680 €
- Commissariat Massif : au cas par cas.

Le reste à charge de la CCVSA serait de 180 674.20 € après déduction du FCTVA. La commune de Wildenstein s'est engagée à apporter un fonds de concours, en fonction de besoins et jusqu'à hauteur de 50 000 € au titre de la solidarité communautaire.

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre la recherche de partenaires pour la définition d'usages de ce site.

VU le plan de financement de la requalification de la friche de Wildenstein et son annexe,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le programme de travaux de sécurisation de la friche industrielle de Wildenstein sur la base du plan de financement présenté ci-dessus.

DE PRECISER que les travaux ne démarreront que lorsque l'ensemble des subventions auront été obtenues et notifiées, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

D'AUTORISER le président à signer tout document permettant la requalification de la friche industrielle de Wildenstein.

DIT que les sommes seront inscrites au Budget 2025.

Questions diverses :

M. Eric FUCHS demande à prendre la parole :

Merci monsieur le président,

Cher collègue je vous promet de faire court !

Je voudrais partager avec vous 2 points, qui sont plutôt des réflexions, qui me tiennent particulièrement à cœur.

En premier, je voudrais vivement remercier publiquement et devant ce conseil Roger Bringard et toute son équipe pour cette magnifique cérémonie de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de nos villages, le 7 février dernier.

Cette cérémonie commune, pleine de panache et d'émotion, a été un véritable exemple et une preuve que le regroupement et la mutualisation sont l'avenir de nos cérémonies patriotiques.

L'organisation au cordeau, je dirais comme d'habitude avec Roger, le mélange des générations, a été un franc succès !

Faire participer tous ces enfants a été une idée extraordinaire !

Pour ma part, j'ai été particulièrement ému à l'évocation par les enfants, d'anecdotes propres à chaque village. Ils ont fait entrer la petite histoire dans la grande histoire. Etant moi-même petit fils d'un soldat du 3^{ème} RTA ayant libéré Urbès d'une part et d'un malgré-nous d'autre part, j'ai été très touché.

A l'heure où les bras se tendent à nouveau, il est de notre devoir de rappeler, sans relâche, que ces idées nauséabondes distillées par ces individus n'aboutissent qu'à du malheur et de la souffrance.

Ne nous n'y trompons pas, ces idées même ripolinées sont bien présentes dans notre pays et nos villages, qui pourtant ont été si durement éprouvés tout au long de l'histoire.

On en fait le constat amer élection après élection !

S'il n'y a qu'un seul message à retenir (pour moi) c'est que l'amour du drapeau, des valeurs de notre pays, que l'on appelle tout simplement

le patriotisme, n'est pas et ne doit être l'apanage de quelques parties que vous reconnaitrez aisément sans que je les nommes.

Encore une fois merci Roger de nous montrer la voie

Chapeau bas !

La deuxième réflexion dont je voudrais vous faire part, est de toute autre nature, mais au fond il y a des connexions.

Comme vous le savez peut-être, je suis musicien à Urbès et président de l'harmonie municipale.

Je veux vous parler, ce soir, de l'école d'enseignement musicale de la haute Thur, l'EMHT.

Cette école vit en ce moment de graves problèmes d'ordre financier mais aussi structurelle.

Les charges de personnels et la baisse des effectifs ont entraîné l'EMHT dans une spirale négative très préoccupante. Il est urgent d'agir car dans quelques mois l'EMHT peut tout simplement disparaître.

Les musiciens, les professeurs, les parents d'élève sont très inquiets et certaines initiatives sont parfois un peu précipitées et peut-être discutables, mais elles sont révélatrices d'une angoisse certaine quant à la pérennité de l'EMHT.

Il est urgent d'apaiser et de rassurer !

La Com-Com a toujours soutenu l'EMHT c'est indéniable, et je suis persuadé qu'elle continuera.

Un groupe de travail composé d'élus ici présents, que je remercie, de parents, de professeurs, de l'instance musicale départementale travaillent ensemble afin de trouver une solution pérenne.

Ces enfants sont les mêmes qui ont participé à la cérémonie du 7 février.

Je me répète, mais l'éducation ET la culture sont nos armes pour que ces jeunes vivent et enrichissent notre territoire. Et que celui-ci soit attractif et plaisant.

Ces jeunes doivent avoir les mêmes chances, pour apprendre la musique qu'ils vivent à Storckensohn ou à Thann.

Ils intégreront un jour nos harmonies, et de ce fait participerons pleinement à la vie associative de nos villages. Ce sont eux un jour qui reprendront le flambeau de la retransmission !

Agissons ensemble, montrons à nos administrés que collectivement nous sommes avec eux.

Le 10 mars à 20h aura lieu l'AG de l'EMHT , venez nombreux !

Je vous remercie.

M. Jean SAUZE rappelle le ciné-débat sur la transition énergétique qui aura lieu au CAP de Saint-Amarin le vendredi 28 février 2025 à 20H00.

Prochaines dates :

- Conseil Communautaire le 27 mars 2025 à 18h30 : Débat d'orientations budgétaires.
- Conseil Communautaire le 15 avril 2025 à 18h30 : Vote des budgets 2025

Aucun autre point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôt la séance à 20H47.

Le Secrétaire de séance



Ludovic MARINONI

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 13 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 34

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUEFFENEGGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUEFFENEGGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

DEL2025-021 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2025

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 27 février 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 27/02/25.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 33
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : 32 (Eric ARNOULD)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 13 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 34

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUFFENEGGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUFFENEGGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

**DEL2025-022 ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE REHABILITATION DU
CENTRE AQUATIQUE DE WESSERLING PHASE 2**

Au vu de la nécessité de réhabiliter le Centre Aquatique de Wesserling pour d'une part permettre de pérenniser l'offre de service auprès de la population et d'autre part pour répondre à l'interdiction administrative de cet ERP et par la même occasion d'apporter un confort technique et thermique pour les installations vieillissantes et consommatrices d'énergie, il a été décidé de lancer l'opération visant à réaliser des travaux.

Ce marché public est une procédure d'appel d'offres. Il s'agit de la 3^{ème} publication. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié 04/02/2025 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), le 02/02/2025 au BOAMP > à 90 000 € ainsi qu'au JOUE le 03/10/2024.

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le jeudi 06 mars 2025 à 10h00.

Ce marché public est alloti comme suit :

Lot n°	Intitulé	Réf. CCVSA
07	I.T.E. Peinture Extérieure	2024/023/PISC05
16	Traitement d'eau	2024/032/PISC05
21	Voirie et réseau divers	2024/037/PISC05

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

Critère Prix	40%
Critère Matériaux, méthodologie et valeur environnementale	35%
Critère Moyens et compréhension du planning	20%
Connaissance du site et prise en compte des particularités techniques dans le rendu du mémoire	5%

13 offres sont parvenues à la Communauté de Communes : 6 pour le lot 07, 1 pour le lot 16 et 4 pour le lot 21. Celles-ci ont été transmises au cabinet LAMA ARCHITECTES, notre maître d'œuvre pour cette opération ainsi qu'à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

La CAO concernant cette publication, s'est tenue le 18 mars 2025. A été rendu compte de l'analyse des offres. Celle-ci a attribué tous les lots soit les 07, 16 et 21.

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot 07 ITE	AVELINE 68620 BITSCHWILLER-LES- THANN	93 632,00 €HT	112 358,40 €TTC
Lot 16 Traitement d'eau	SAS EAU AIR SYSTEME 59650 VILLENEUVE D'ASQ	783 746,89 €HT	940 496,27 € TTC
Lot 21 Voirie et réseaux divers	ROYER FRERES 68690 MOOSCH	399 352,10 €HT	479 222,52 € TTC

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;

VU le code de la commande publique article L2123-1 ;

VU La décision DEL 2023-033 du 29 juin 2023 relative à l'avis du choix du scénario visant à la réhabilitation du Centre Aquatique de Wesserling ;

VU l'avis sollicité du Bureau en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché public selon le tableau proposé :

Lot 07 ITE	AVELINE 68620 BITSCHWILLER-LES- THANN	93 632,00 €HT	112 358,40 €TTC
Lot 16 Traitement d'eau	SAS EAU AIR SYSTEME 59650 VILLENEUVE D'ASQ	783 746,89 €HT	940 496,27 € TTC
Lot 21 Voirie et réseaux divers	ROYER FRERES 68690 MOOSCH	399 352,10 €HT	479 222,52 € TTC

AUTORISE le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci.

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 34
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 13 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUEFFENEGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUEFFENEGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

**DEL2025-023 APPROBATION DU NOUVEAU DU PLAN DE FINANCEMENT
MODIFIE-MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE-SITE DE
SAINT-AMARIN**

Monsieur la Président rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2024, le conseil communautaire validait l'approbation du nouveau plan de financement.

Après plusieurs réunions avec les différents financeurs, il convient de modifier et valider le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit et qui s'appuie sur les éléments chiffrés du marché passé pour la réalisation de ces travaux de réhabilitation de la MSP Saint-Amarin :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi site - site de Saint Amarin				
Précision : montants H.T.				
DÉPENSES (1)	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	533 535,00 €	Aides publiques :		
y compris provisions pour aléas		Union européenne (2)	58 200,00 €	10,00 %
et logements pour medecins		État - Dotation de soutien à l'investissement public 2024		
options pour travaux liés		État - DETR		
aux logements		État - FNADT (2)		
Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €	État - autre (2)		
Frais annexes (diagnostics...)	9 465,00 €	Collectivités territoriales :		
		- Région	243 628,40 €	41,86 %
actualisation coût des travaux		- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	116 400,00 €	20,00 %
indice coût construction +3,5%		- Groupement de communes (PETR)	5 049,72 €	0,87 %
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		
		Sous-total Aides publiques	423 278,12 €	72,73 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres		
		- Emprunts (2)	158 721,88 €	27,27 %
		Autres (2)		
		sous-total	158 721,88 €	27,27 %
TOTAL	582 000,00 €	TOTAL :	582 000,00 €	100,00 %

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 582 000 € HT soit 698 400 € TTC.

- VU** La délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au bureau
- VU** La décision n°2024-006 du 13 février 2024 portant sur l'approbation du projet et validation du plan de financement prévisionnel de la MSP Saint-Amarin ;
- VU** La délibération n°2024-106 du 10 Septembre 2024 portant sur l'approbation d'un nouveau plan de financement prévisionnel de la MSP Saint-Amarin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de tous les financeurs (Etat, Fonds Européens, Région, CeA...) et à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de financement ;

DIT que les crédits correspondants à ce projet sont inscrits au budget général 2025.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN

Pour extrait conforme :

Le Président




Cyrille AST

Voix POUR : 34
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 13 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 34

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUFFENEGGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUFFENEGGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

DEL2025-024**ETAT DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES PERCUES PAR
LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2025**

Ce point est présenté par Monsieur Cyrille AST, Président.

Il rappelle que l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout Syndicat Mixte, PETR, Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale.

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2024

articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité

ELUS COMMUNAUTAIRES			TOTAL 2024				
NOM	Prénom	COMMUNE	Indemnité perçues au titre du mandat de conseiller communautaire	Frais de déplacement	Autres mandats		TOTAL
SPETZ	Nadine	Felling	8 720,88 €	- €	- €		8 720,88 €
JAEGGY	Doris	Felling	- €	- €	- €		- €
FISCHER	Eric	Felling	- €	- €	1 667,16 €	SMBK	1 667,16 €
SITTER	Jean-Jacques	Felling	- €	- €	- €		- €
KIRCHHOFFER	Charles	Geishouse	- €	- €	- €		- €
FOURNIER	Gérard	Geishouse	- €	- €	- €		- €
LUDWIG	Benjamin	Goldbach-Altenbach	- €	- €	- €		- €
NUCCELLI	Romain	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €		- €
ALBRECHT	Nadine	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €		- €
STOLTZ-NAWROT	Jeanne	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €		- €
ARNOLD	Florent	Kruth	- €	- €	1 667,16 €	SMBK	1 667,16 €
TROMBINI	Rodolphe	Kruth	- €	- €	- €		- €
SIFFERLEN	Serge	Kruth	- €	- €	- €		- €
STUTZ	Eddie	Malmerspach	8 720,88 €	- €	5 075,64 €	Pays Thur/D	13 796,52 €
ECKERLIN-DOPPLER	Caroline	Malmerspach	- €	- €	- €		- €
BRINGARD	Roger	Mitzach	- €	- €	- €		- €
CAQUEL	Frédéric	Mollau	- €	- €	- €		- €
SCHRUOFFENEGER	José	Moosch	8 720,88 €	- €	- €		8 720,88 €
BERNA	Marthe	Moosch	- €	- €	- €		- €
LOUVET	Didier	Moosch	- €	- €	- €		- €
RIETHMULLER	Sylviane	Moosch	- €	- €	- €		- €
GRUNENWALD	Jean-Marie	Oderen	- €	- €	3 237,84 €	SMMGB	3 237,84 €
ZAGALA	Caroline	Oderen	- €	- €	- €		- €
SCHERLEN	Jean-Luc	Oderen	- €	- €	- €		- €
GROB	Sarah	Oderen	- €	- €	- €		- €
TACQUARD	Jean-Léon	Ranspach	- €	- €	- €		- €
ARNOULD	Eric	Ranspach	- €	- €	3 237,84 €	SMMGB	3 237,84 €
WEHRLLEN	Charles	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	- €		8 720,88 €
AST	Cyrille	Saint-Amarin	24 046,44 €	- €	5 075,76 €	Pays Thur/D	29 122,20 €
BARRAUD	Nathalie	Saint-Amarin	- €	- €	- €		- €
LOCATELLI	Marie-Christine	Saint-Amarin	- €	- €	- €		- €
PETER	Véronique	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	8 740,56 €	SM4	17 461,44 €
SAUZE	Jean	Saint-Amarin	- €	- €	- €		- €
KARCHER	Jacques	Storckensohn	8 720,88 €	- €	- €		8 720,88 €
KUNTZ	Stéphane	Urbès	8 720,88 €	- €	- €		8 720,88 €
FUCHS	Eric	Urbès	- €	- €	- €		- €
MARINONI	Ludovic	Wildenstein	- €	- €	3 719,16 €	SMBK	3 719,16 €

- **VU** l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus communautaires pour l'année 2024.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250327-DEL2025-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

**SEANCE DU 27 MARS 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 20 mars 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 33

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Joanie LUTZ, Nadine ALBRECHT, Jeanne STOLTZ-NAWROT, Jean-Marie GRUNENWALD, Frédéric CAQUEL, José SCHRUEFFENEGER, Didier LOUVET, Nathalie BELTZUNG, Eddie STUTZ, Ludovic MARINONI, Sylvianne RIETHMULLER, Charles WEHRLIN.

Absents non excusés : Rodolphe TROMBINI, Roger BRINGARD,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Joanie LUTZ	à	Nadine SPETZ
Nadine ALBRECHT	à	Romain NUCCELI
Jeanne STOLTZ-NAWROT	à	Jean-Léon TACQUARD
Frédéric CAQUEL	à	Stéphane KUNTZ
José SCHRUEFFENEGER	à	Jacques KARCHER
Didier LOUVET	à	Marthe BERNA
Jean-Marie GRUNENWALD	à	Caroline ZAGALA
Nathalie BELTZUNG	à	Cyrille AST
Eric FUCHS	à	Serge SIFFERLEN
Ludovic MARINONI	à	Eric FISCHER

DEL2025-025 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur Cyrille AST, Président, présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport sur les orientations budgétaires 2025. Il rappelle au préalable que :

- ✓ La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).
- ✓ Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité et leurs permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il devra répondre au mieux aux préoccupations des habitants, tout en intégrant le contexte national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget, et doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.
- ✓ **Il comporte :**
 - Une analyse des grands équilibres financiers (recettes, dépenses, épargne brute, capacité de désendettement).
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.
 - Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
 - Les orientations fiscales, incluant une réflexion sur les taux d'imposition ou la fiscalité locale. L'évolution des niveaux de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

- VU** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- VU** la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2013 à 2027,
- VU** la loi n°2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** l'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contenu du rapport,
- VU** le rapport d'orientations budgétaire pour l'exercice 2025 ci-annexé et présenté,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication qui lui est faite du Rapport d'Orientations budgétaires pour 2025.

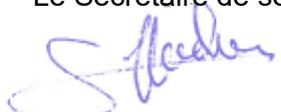
PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du rapport joint à la délibération.

NOTE que les conclusions de ce débat serviront à l'élaboration des projets de Budgets Primitifs pour 2025.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour contrôle de légalité.

DIT que les crédits correspondants à ce projet sont inscrits au budget général 2025.

Le Secrétaire de séance



Serge SIFFERLEN



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20250327-DEL2025-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2025

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Conseil communautaire du 27 mars 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire : rappel du cadre réglementaire

- ✓ La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).
- ✓ Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité et leur permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il devra répondre au mieux aux préoccupations des habitants, tout en intégrant le contexte national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget, et doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

- ✓ **Il comporte :**
 - Une analyse des grands équilibres financiers (recettes, dépenses, épargne brute, capacité de désendettement).
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.
 - Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
 - Les orientations fiscales, incluant une réflexion sur les taux d'imposition ou la fiscalité locale. L'évolution des niveaux de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

Une préparation budgétaire 2025 qui s'inscrit dans un contexte chahuté

CONTEXTE ECONOMIQUE

✓ Au niveau international

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan et devrait atteindre 2% en 2024 et 2,8% en 2025. Les Etats-Unis ont une croissance proche de 3% alors que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance modérée qui serait inférieure à 1%.

Au niveau mondial, des risques géopolitiques et commerciaux persistent, pesant sur les chaînes d'approvisionnement et les marchés de matières premières. Aussi, bien que la Chine reste un moteur clé de la croissance mondiale, elle voit son expansion ralentir légèrement en 2025, avec des réformes pour stabiliser son économie.

Toutes ces incertitudes appellent à une vigilance accrue des décideurs économiques pour anticiper les chocs éventuels.

✓ Au niveau national

Pour 2025, la France devrait enregistrer une croissance modérée de 0,7%, un ralentissement par rapport à 2024 avec une croissance autour de 1%. Cette diminution est attribuée à une politique budgétaire plus stricte, qui, bien qu'essentielle pour réduire le déficit public, pourrait limiter la consommation et l'investissement privés.

La croissance des salaires est stable à +2,9% et le taux de chômage a baissé de -0,2 point à 7,3% en France mais reste au-dessus de la moyenne européenne.

Une préparation budgétaire 2025 qui s'inscrit dans un contexte chahuté

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% du PIB à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3% attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, tombé au début du mois de décembre dernier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manoeuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025. Parmi ces 60 milliards d'euros, 19,3 milliards d'euros provenaient de recettes nouvelles qui devaient être issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes. Les 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses soit 21,5 Mds pour le budget de l'Etat, 14,8 Mds pour le budget de la Sécurité sociale et 5 Mds pour le budget des collectivités locales.

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- 1) Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.
- 2) Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

La loi de finances 2025 a finalement été promulguée le 14 février 2025.

Elle allège le « fardeau » reposant sur les collectivités locales, en passant la contribution de ces dernières à la réduction du déficit public de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

Éléments généraux de la loi de finances 2025 qui concernent les collectivités

- ✓ L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI augmentera de 90 millions d'euros (+5,1%).
- ✓ Amputation nette des crédits du Fonds vert qui passe de 2,5 à 1,15 Ms€ entre 2024 et 2025.
- ✓ Les crédits de la DSIL diminueront de 150 millions d'euros pour financer l'augmentation de l'enveloppe de la DGF.
- ✓ La DETR sera préservée en 2025.
- ✓ Le taux de FCTVA initialement prévu à la baisse restera inchangé en 2025.
- ✓ Gel du dynamisme des fractions de TVA versée au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ✓ Minoration de la DCRTP aux prorata des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Recentrage de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires en supprimant la partie « autres locaux meublés non affectés à la résidence principale ».
- ✓ Instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) à hauteur de 500 millions d'euros en 2025 répartis entre communes et EPCI.
- ✓ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 1,7%
- ✓ Hausse progressive de 3 points par an pendant 4 ans des cotisations patronales CNRACL.
- ✓ Le traitement des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire passe de 100% à 90% pendant les trois premiers mois.
- ✓ Mise à jour des tarifs d'IFER.

Analyse financière rétrospective du budget principal 2019-2024

Les dépenses et recettes de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011 - Charges à caractère général	691 386,40	638 411,55	694 761,81	874 250,82	1 269 851,49	765 152,75
012 - Dépenses de personnel	1 773 283,79	1 760 352,32	1 796 352,36	1 843 085,19	2 010 969,36	1 908 618,37
014 - Atténuations de produits	1 032 854,89	956 924,12	982 350,72	925 955,76	1 055 448,63	1 083 217,36
65 - Autres charges de gestion courantes	1 221 424,77	1 364 464,48	1 128 803,81	1 293 762,31	980 772,21	1 250 690,27
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 718 949,85	4 720 152,47	4 602 268,70	4 937 054,08	5 317 041,69	5 007 678,75
66 - Charges financières	46 622,11	46 053,49	45 005,82	43 480,83	55 919,97	80 622,85
67 - Charges exceptionnelles	697,10	241,62	500,00	3 883,85	79 048,33	8 119,86
68 - Dotations aux provisions	195 000,00	225 000,00	175 000,00	175 000,00	176 110,87	61 769,55
Dépenses réelles de fonctionnement	4 961 269,06	4 991 447,58	4 822 774,52	5 159 418,76	5 628 120,86	5 158 191,01
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	728,57	14 135,59		1 093,22
676 - Différences positives sur réalisations				1 000,00		103,58
68 - Dotations aux amortissements	433 347,24	451 048,08	498 839,58	491 720,95	472 186,96	477 901,29
Autres dépenses de fonctionnement d'ordre	17 797,74	19 415,72	19 415,72	0,00	19 415,72	19 415,72
Dépenses d'ordre de fonctionnement	451 144,98	470 463,80	518 983,87	506 856,54	491 602,68	498 513,81
Dépenses totales de fonctionnement	5 412 414,04	5 461 911,38	5 341 758,39	5 666 275,30	6 119 723,54	5 656 704,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013 - Atténuations de charges	113 710,18	108 186,80	140 721,80	62 266,62	96 508,37	15 354,28
70 - Produit des services	585 192,86	511 642,03	501 706,82	607 227,07	689 599,00	580 392,34
73 - Impôts et taxes	3 407 270,49	3 555 126,33	3 253 043,13	3 516 882,09	3 551 628,44	3 892 402,03
74 - Dotations et participations	1 284 994,97	1 343 978,08	1 268 996,06	1 329 322,13	1 633 103,76	1 514 920,55
75 - Autres produits de gestion courante	57 340,38	95 137,04	57 340,40	84 335,37	80 052,73	96 973,94
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 448 508,88	5 614 070,28	5 221 808,21	5 600 033,28	6 050 892,30	6 100 043,14
76 - Produits financiers	9,00	8,40	25,17	7,80	19,80	18,00
77 - Produits exceptionnels	2 967,86	42 122,76	1 448,67	40 906,83	65 582,65	8 189,70
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	55 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	5 451 485,74	5 656 201,44	5 223 282,05	5 641 447,91	6 116 494,75	6 163 250,84
722 - Immobilisations corporelles	20 672,07	38 949,00	33 364,60	69 508,23	52 995,35	63 579,81
775 - Produits de cessions d'immobilisations						400,00
776 - Différences sur réalisations			128,57	1 485,59	0,00	796,80
777 - Quote part des subventions versées	78 964,74	88 360,38	102 055,92	101 511,59	63 844,38	64 044,35
79 - Transferts de charges						
Recettes totales de fonctionnement	5 551 122,55	5 783 510,82	5 358 831,14	5 813 953,32	6 233 334,48	6 292 071,80

RESULTAT de fonctionnement (Recettes-Dépenses)	138 708,51	321 599,44	17 072,75	147 678,02	113 610,94	635 366,98
---	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

CAF BRUTE	705 888,75	928 702,86	608 272,13	712 387,38	717 480,11	1 076 102,41
CAF NETTE	296 165,63	503 790,40	264 460,77	345 793,20	297 404,42	636 992,42

Compte de résultat CCVSA 2024

Charges

Achats	434 082,87
Services extérieurs	168 791,59
Autres services extérieurs	155 473,11
Impôts et taxes	6 754,92
Charges de personnel et frais assimilés	1 893 314,35
Autres charges de gestion courante	1 250 690,27
Charges financières	80 622,85
Charges exceptionnelles	9 316,66
Dotations aux amortissements	497 317,01
Dotations aux provisions et dépréciation	61 769,55

Total **4 558 133,18**

Résultat (excédent) **635 366,98**

Total général 5 193 500,16

Produits

Produits des services, du domaine et ventes diverse	580 392,34
Travaux en régie	63 579,81
Impôts et taxes	2 809 184,67
Dotations, subventions et participations	1 514 920,55
Autres produits de gestion courante	96 973,94
Produits financiers	18,00
Produits exceptionnels	73 430,85
Reprises sur provisions	55 000,00

Total **5 193 500,16**

Total général 5 193 500,16

Analyse évolution CR CCVSA

Années	Résultat	Variation annuelle
2017	133 743,94	-64%
2018	225 164,38	68%
2019	138 708,51	-38%
2020	321 599,44	132%
2021	17 072,75	-95%
2022	147 678,02	765%
2023	113 610,94	-23%
2024	635 366,98	459%

Commentaires :

Il s'agit du meilleur résultat enregistré par la CCVSA.

Analyse et évolution du résultat CCVSA 2024

Charges	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Achats	434 082,87	663 562,43	448 521,44	396 119,24	336 673,03	345 102,39
Services extérieurs	168 791,59	221 981,84	145 893,66	155 202,85	144 596,42	172 739,21
Autres services extérieurs	155 473,11	381 164,97	276 775,15	138 984,28	155 029,10	170 445,40
Impôts et taxes	6 754,92	3 082,25	3 060,57	4 407,07	2 113,00	3 099,40
Charges de personnel et frais assimilés	1 893 314,35	1 914 520,99	1 780 818,57	1 655 663,31	1 652 165,52	1 659 573,61
Autres charges de gestion courante	1 250 690,27	980 772,21	1 293 762,31	1 128 819,43	1 364 464,48	1 221 424,77
Charges financières	80 622,85	55 919,97	43 480,83	45 005,82	46 053,49	46 622,11
Charges exceptionnelles	9 316,66	79 048,33	19 019,44	1 228,57	241,62	697,10
Dotations aux amortissements	497 317,01	491 602,68	491 720,95	518 255,30	470 463,80	451 144,98
Dotations aux provisions et dépréciatic	61 769,55	176 110,87	175 000,00	175 000,00	225 000,00	195 000,00
Total	4 558 133,18	4 967 766,54	4 678 052,92	4 218 685,87	4 396 800,46 	4 265 848,97

Commentaires :

Globalement, les charges diminuent de 8%.

- les achats qui diminuent de plus d'un tiers (baisse de la consommation des fluides : fermeture piscine).
- des services extérieurs qui diminuent de 46%
- des charges de personnel contenues (baisse de 1%).
- Augmentation de 27% des charges de gestion courante (subvention d'équilibre au budget enfance plus importante).
- Près de 25 000 € de charges financières en plus (nouvel emprunt réalisé fin 2023 dans un contexte de hausse des taux).

Analyse et évolution du résultat CCVSA 2024

Produits	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Produits des services, du domaine et ventes div	580 392,34	689 599,00	607 227,07	501 706,82	511 642,03	585 192,86
Travaux en régie	63 579,81	52 995,35	69 508,23	33 364,60	38 949,00	20 672,07
Impôts et taxes	2 809 184,67	2 496 179,81	2 590 926,33	2 270 692,41	2 598 202,21	2 374 415,60
Dotations, subventions et participations	1 514 920,55	1 633 103,76	1 329 322,13	1 268 996,06	1 343 978,08	1 284 994,97
Autres produits de gestion courante	96 973,94	80 052,73	84 335,37	57 340,40	95 137,04	57 340,38
Produits financiers	18,00	19,80	7,80	25,17	8,40	9,00
Produits exceptionnels	73 430,85	129 427,03	143 904,01	103 633,16	130 483,14	81 932,60
Total	5 193 500,16	5 081 377,48	4 825 730,94	4 235 758,62	4 718 399,90 	4 404 557,48

Commentaires :

- Globalement, les produits augmentent de plus de 2%
- Baisse des dotations et subventions de plus de 7%
- Hausse des recettes fiscales de 12%

Soldes intermédiaires de gestion

Comptes de gestion				Soldes intermédiaires de gestion	
Produits	Montant	Charges	Montant	Solde	2024
Ventes de marchandises	-	Coût d'achat des marchandises vendues	-	Marge commerciale	-
Production vendue	580 392	Déstockage de production			
Production stockée	-		-		
Production immobilisée	63 580				
Total	643 972	Total	-	Production de l'exercice	643 972
Marge commerciale	-	Consommation de l'exercice en	758 348		
Production de l'exercice	643 972				
Total	643 972	Total	758 348	Valeur ajoutée	-114 375
Valeur ajoutée	-114 375	Impôts, taxes et versements	6 755		
Impôts et taxes nets	2 809 185	Charges de personnel	1 893 314		
Subventions d'exploitation	1 514 921				
Total	4 209 730	Total	1 900 069	Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation	2 309 661
Excédent brut d'exploitation	2 309 661	Insuffisance brute d'exploitation	-		
Reprises et transferts de charges d'exploitation	55 000	Dotations aux amortissements et aux provisions	559 087		
Autres produits	96 974	Autres charges	1 250 690		
Total	2 461 634	Total	1 809 777	Résultat d'exploitation	651 858
Résultat d'exploitation (bénéfice)	651 858	Résultat d'exploitation (perte)	-		
Produits financiers	18	Charges financières	80 623		
Total	651 876	Total	80 623	impôts	571 253
Produits exceptionnels	73 431	Charges exceptionnelles	9 317	Résultat exceptionnel	64 114
Résultat courant avant impôts (bénéfice)	571 253	Résultat courant avant impôts (perte)	-		
Résultat exceptionnel	64 114	Résultat exceptionnel	-		
		Participation des salariés	-		
		Impôts sur les bénéfices	-		
Total	635 367	Total	-	Résultat de l'exercice	635 367
Produits des cessions d'éléments d'actif	400	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 093	Résultat sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés	- 693

Commentaires :

Les SIG expliquent la formation du résultat.

Analyse et évolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

SIG	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Production de l'exercice	643 972	742 594	676 735	535 071	550 591	605 865
Valeur ajoutée	- 114 375	- 524 115	- 194 455	- 155 235	- 85 708	- 82 422
EBE	2 309 661	1 687 565	1 941 914	1 724 383	2 202 194	1 914 315
Résultat d'exploitation	651 858	119 132	66 266	- 40 351	237 403	104 086
Résultat courant	571 253	63 232	22 793	- 85 332	191 358	57 473
Résultat exceptionnel	64 114	50 379	124 885	102 405	130 242	81 236
Résultat de l'exercice	635 367	113 611	147 678	17 073	321 599	138 709

Commentaires :

→ le résultat d'exploitation a été multiplié par 5,4 en un an = résultat de l'ensemble de notre activité hors éléments financiers et exceptionnels.

CAF 2024

EBE	2 309 661
+ Transferts de charges d'exploitation (791)	-
+ Autres produits d'exploitation (75)	96 974
- Autres charges d'exploitation (65)	1 250 690
+ Produits financiers encaissables (76, 796 sauf 786)	18
- Charges financières décaissables (66 sauf 686)	80 623
+ Produits exceptionnels encaissables (77, 797 sauf 775, 777, 787)	8 987
- Charges exceptionnelles décaissables (67 sauf 675, 687)	8 223

CAF 1 076 102

Résultat	635 367
+ Charges calculées (681, 686, 687)	559 087
- Produits calculés (781, 786, 787 et 777)	119 044
+ ou - résultat de cession sur éléments d'actif (-775 + 675)	693

CAF 1 076 102

Commentaires :

→ indicateur important;
→ permet le remboursement en capital des emprunts et de financer les investissements.

Analyse et évolution de la CAF

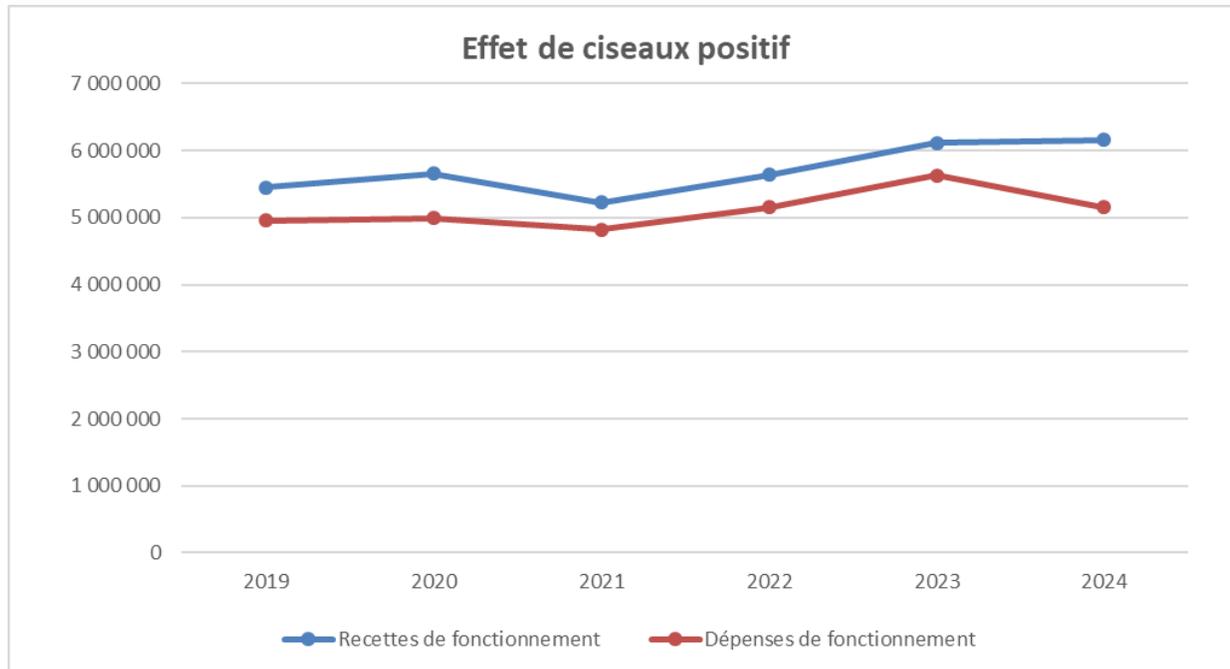
	2024	2023	2022	2021	2020
EBE	2 309 661	1 687 565	1 941 914	1 724 383	2 202 194
+ Transferts de charges d'exploitation (791)	0	0	0	0	0
+ Autres produits d'exploitation (75)	96 974	80 053	84 335	57 340	95 137
- Autres charges d'exploitation (65)	1 250 690	980 772	1 293 762	1 128 819	1 364 464
+ Produits financiers encaissables (76, 796 sauf 786)	18	20	8	25	8
- Charges financières décaissables (66 sauf 686)	80 623	55 920	43 481	45 006	46 053
+ Produits exceptionnels encaissables (77, 797 sauf 775, 777, 78)	8 987	65 583	28 742	977	42 123
- Charges exceptionnelles décaissables (67 sauf 675, 687)	8 223	79 048	4 884	500	242
CAF	1 076 102	717 480	712 873	608 401	928 703
Résultat	635 367	113 611	147 678	17 073	321 599
+ Charges calculées (681, 686, 687)	559 087	667 714	666 721	693 255	695 464
- Produits calculés (781, 786, 787 et 777)	119 044	63 844	102 012	102 056	88 360
+ ou - résultat de cession sur éléments d'actif (-775 + 675)	693	0	486	129	0
CAF	1 076 102	717 480	712 873	608 401	928 703

Commentaires :

- la CAF a augmenté de 50% en un an;
- c'est le plus haut niveau jamais atteint à la CCVSA.

Mesure de l'effet de ciseaux

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	5 451 486	5 656 201	5 223 282	5 641 448	6 116 495	6 163 251
Dépenses de fonctionnement	4 961 269	4 991 448	4 822 775	5 159 419	5 628 121	5 158 191

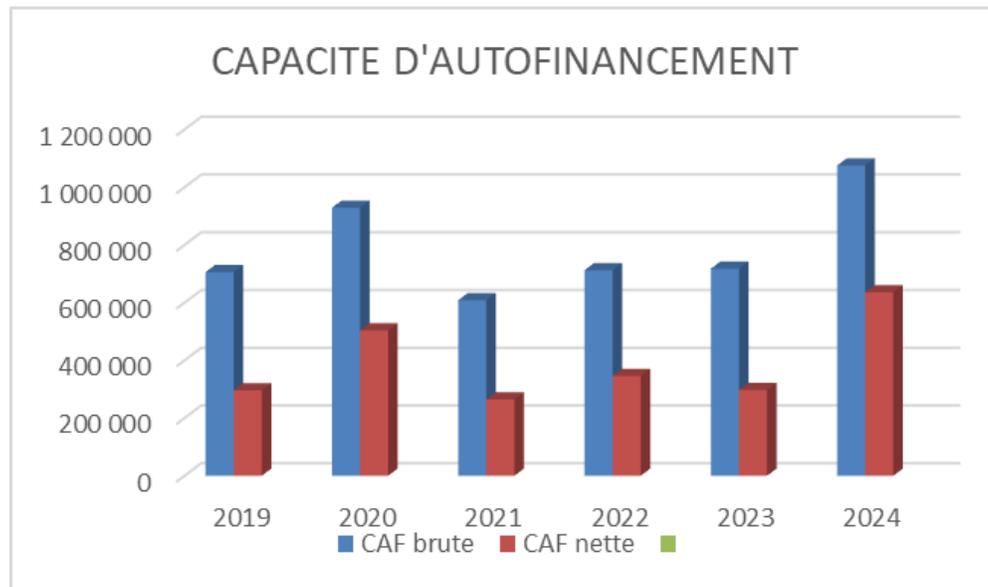


L'effet de ciseaux désigne une situation où deux grandeurs évoluent de façon inverse.

On constate un effet de ciseaux positif résultant d'une maîtrise des charges. Ainsi, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses, ce qui permet une amélioration de l'épargne et de la capacité d'investissement. Cela donne une marge de manœuvre financière à la collectivité qui peut ainsi mieux gérer son budget et anticiper l'avenir.

CAF brute et CAF nette

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	4 325 593	4 630 040	4 132 974	4 708 584	5 017 533	5 073 952
Dépenses réelles de fonctionnement	3 619 704	3 701 337	3 524 702	3 996 196	4 300 053	3 997 850
Capacité d'autofinancement brute	705 889	928 703	608 272	712 387	717 480	1 076 102
Taux d'épargne brute	12,95%	16,42%	11,65%	12,63%	11,73%	17,46%
Capacité d'autofinancement nette	296 166	503 790	264 461	345 793	297 404	636 992
Taux d'épargne nette	5,43%	8,91%	5,06%	6,13%	4,86%	10,34%



La **CAF brute** reflète la capacité de la collectivité à dégager des ressources à partir de son activité de fonctionnement pour financer ses investissements ou rembourser sa dette hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements .

La **CAF nette** est obtenue en déduisant de la CAF brute les remboursements en capital de la dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Bilan fonctionnel 2024

Emplois stables	33 753 012,38	Ressources stables	35 156 710,21
Immobilisations brutes	33 753 012,38	Capitaux propres	24 984 860,96
		Provisions pour risques et charges	1 960 000,00
		Amortissements et provisions	4 375 201,72
		Dettes financières	3 836 647,53
Actif circulant	7 929 728,39	Passif circulant	10 326 699,15
Créances sur redevables et comptes rattachés	49 388,51	Dettes fournisseurs	523 552,22
Créances sur l'Etat et collec publiques	549 447,02	Dettes fiscales et sociales	3 260,62
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	2 587 685,59	Dettes envers l'état et les collec publ	
Créances correspondant à op° pour tiers	4 731 696,90	Dettes sur budgets annexes	6 395 539,62
Autres créances	11 510,37	Dettes correspondant à op° pour tiers	3 013 022,46
		Autres dettes	346 326,03
		Dettes sur immobilisations	0,00
		Comptes de régularisation	44 998,20
Trésorerie active	3 800 668,59	Trésorerie passive	0,00
Disponibilités	3 750 668,59		
Avances de trésorerie	50 000,00		
Total	45 483 409,36	Total	45 483 409,36

Commentaires :

Les ressources stables financent les emplois stables.

Analyse fonctionnelle 2024

	2024	2023	2022	2021	2020
Ressources stables	35 156 710,21	33 663 378,97	31 886 577,15	30 080 874,68	29 032 601,90
Emplois stables	33 753 012,38	32 075 952,17	28 941 406,27	27 886 954,62	26 046 475,08
FRNG	1 403 697,83	1 587 426,80	2 945 170,88	2 193 920,06	2 986 126,82
Actif circulant	7 929 728,39	8 059 499,81	9 096 584,07	7 746 553,80	7 204 325,62
Passif circulant	10 326 699,15	11 863 754,27	8 566 457,95	6 632 446,08	7 201 994,86
BFR	- 2 396 970,76	- 3 804 254,46	530 126,12	1 114 107,72	2 330,76
Trésorerie active	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34	2 983 796,06
Trésorerie passive	-	-	-	-	-
TN	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34	2 983 796,06
FRNG	1 403 697,83	1 587 426,80	2 945 170,88	2 193 920,06	2 986 126,82
BFR	- 2 396 970,76	- 3 804 254,46	530 126,12	1 114 107,72	2 330,76
TN	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34	2 983 796,06

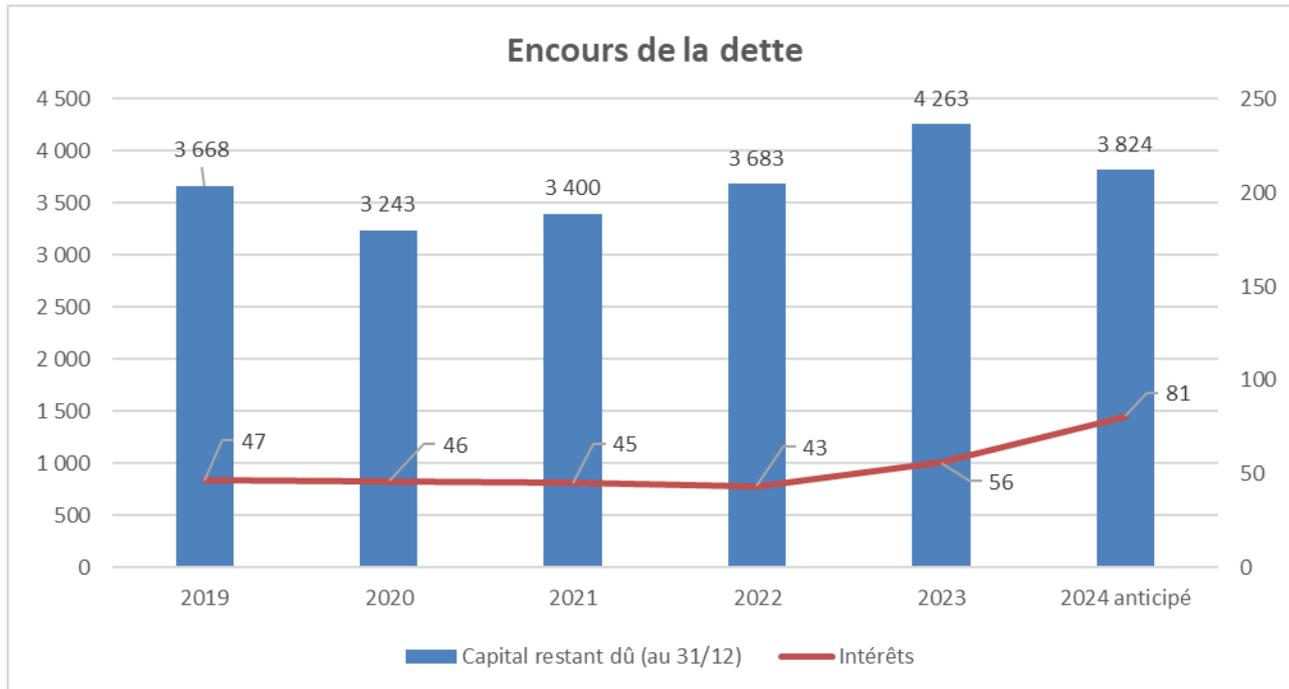
Commentaires :

- Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) \approx 1,4 M° € diminue de 11% en un an.
- Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif = Ressource de financement de près de 2,4 M°
- FRNG - BFR = trésorerie \approx 3,7 M° € en 2024 = trésorerie globale tous budgets confondus.

L'endettement

Encours de dette et intérêts

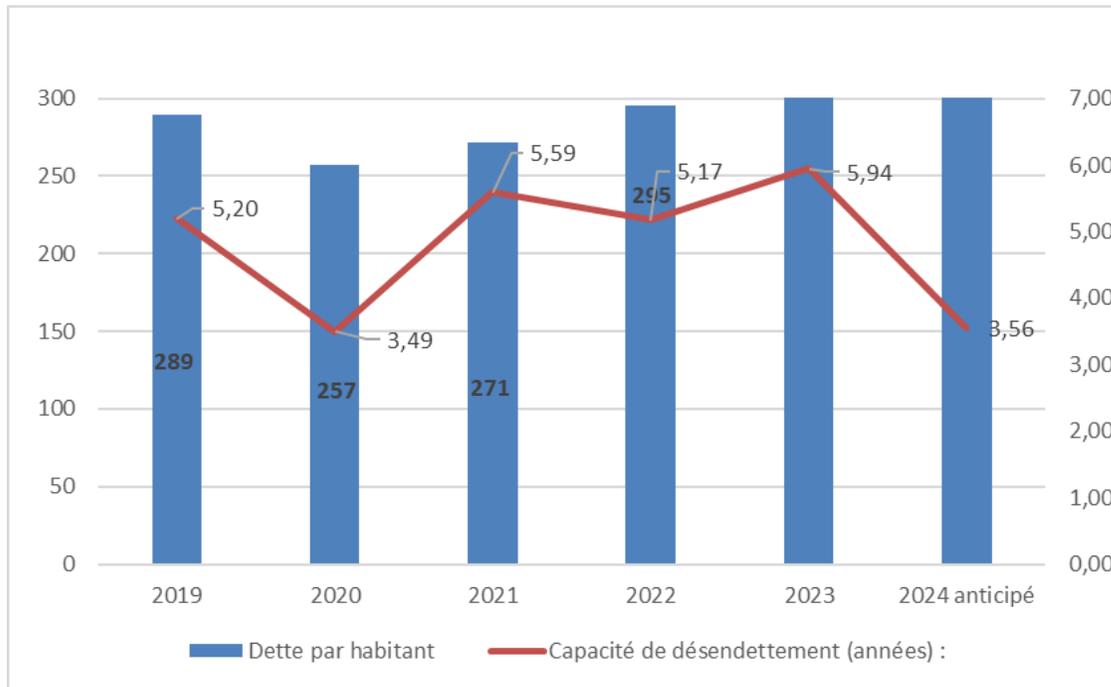
En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû (au 31/12)	3 668 309	3 243 396	3 399 585	3 682 991	4 262 915	3 823 805
Evolution en %		-11,58%	4,82%	8,34%	15,75%	-10,30%
Intérêts	46 622	46 053	45 006	43 481	55 920	80 623
Evolution en %		-1,22%	-2,27%	-3,39%	28,61%	44,18%



La CCVSA n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024.

L'endettement

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette par habitant	289	257	271	295	344	311
Evolution en %		-11,06%	5,51%	8,82%	16,40%	-9,55%
Capacité de désendettement (années)	5,20	3,49	5,59	5,17	5,94	3,56
Evolution en %		-32,80%	60,03%	-7,50%	14,92%	-40,16%

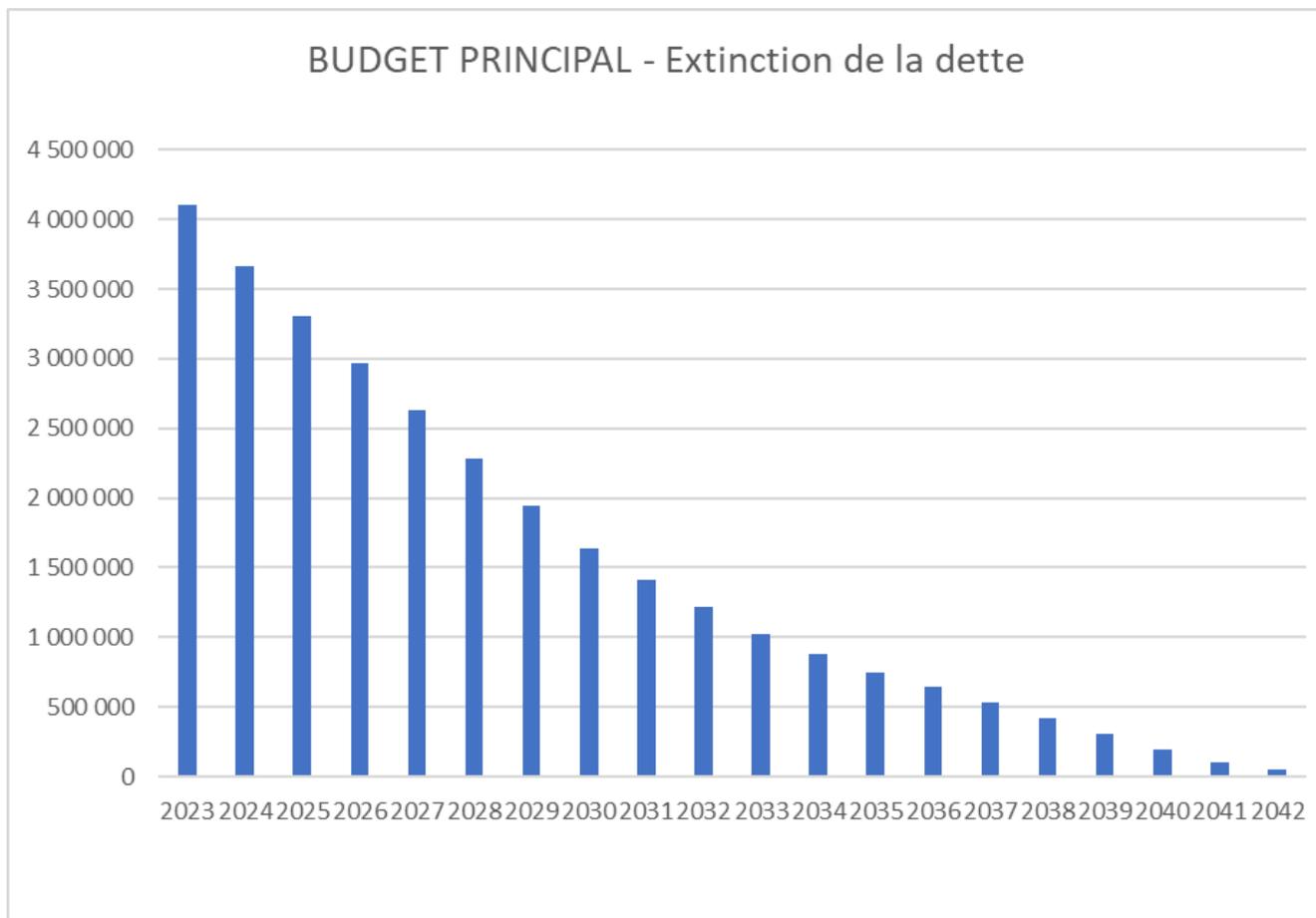


Ratio de capacité de désendettement : c'est un indicateur de solvabilité. Elle est de 3,5 années pour la CCVSA au 31/12/2024. Cet indicateur permet de répondre à la question suivante : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

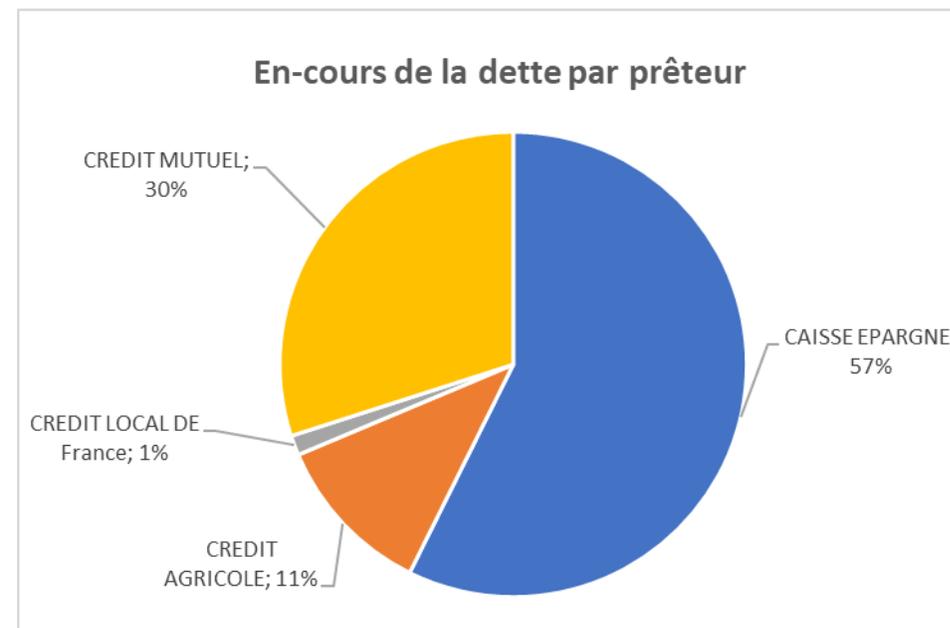
La dette par habitant s'élève à **311 €** alors que la moyenne observée pour les collectivités de notre strate est de 241 €.

Etat de la dette



Elle est constituée de 14 emprunts, 11 à taux fixe et 3 à taux variable.

Cette dette ne comporte aucun emprunt toxique et aucun emprunt indexé sur le franc suisse.



Source : Bilan fonctionnel d'après CG

Années	Montant	Variation annuelle	Ratios de structure	2024	2023	2022	2021	2020	2019
2017	2 204 882,10	92%	Couverture des emplois stables (RS / ES)	1,04	1,05	1,10	1,08	1,11	1,14
2018	2 433 464,91	10%	Taux d'endettement	12,25%	14,52%	13,08%	12,76%	12,59%	15,40%
2019	1 920 384,24	-21%	(endettement / ressources propres x 100)						
2020	2 983 796,06	55%							
2021	1 079 812,34	-64%	Ratio d'autofinancement						
2022	2 415 044,76	124%	Dettes financières / CAF	3,57	5,95	5,17	5,60	3,50	5,20
2023	5 391 681,26	123%							
2024	3 800 668,59	-30%							

Commentaires :

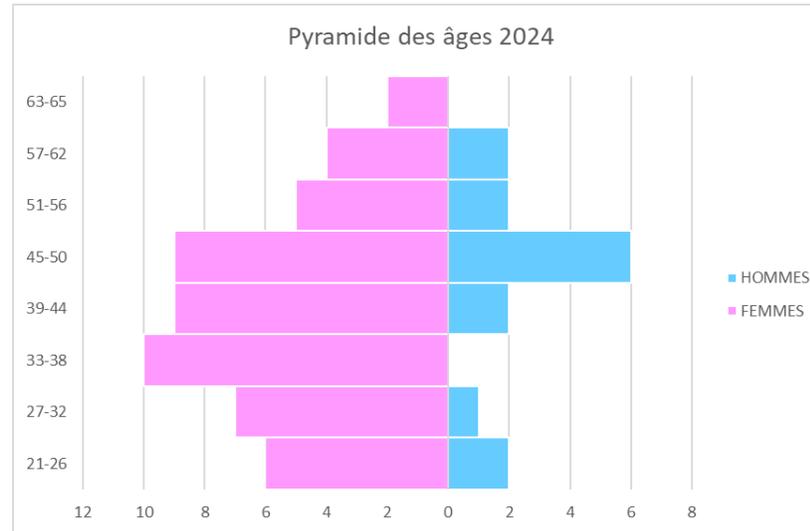
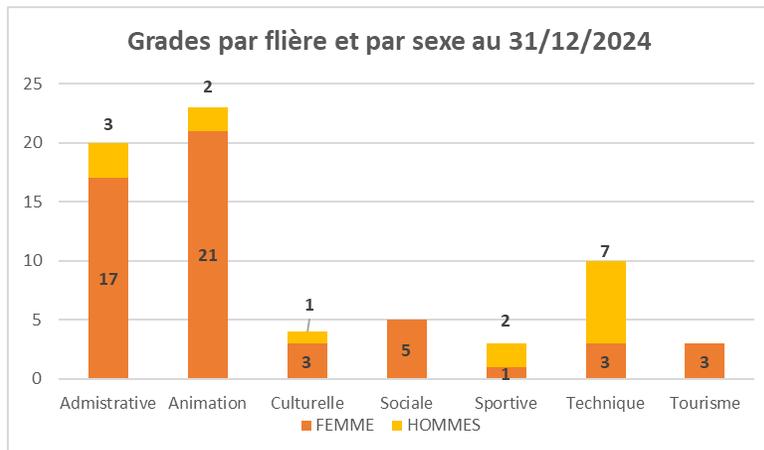
→ couverture (ressources stables / emplois stables) \approx 1,04 (doit être $>$ 1)

→ endettement (endettement / ressources propres) \times 100 = 12,25% (taux le plus bas du mandat)

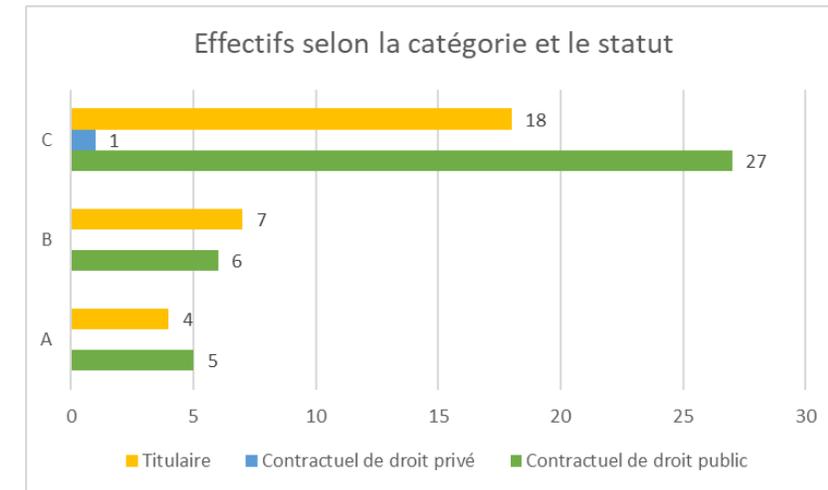
→ un ratio d'autofinancement (dettes financières / CAF) = 3,57 très satisfaisant ; effet conjugué d'une forte augmentation de la CAF et d'une diminution des dettes financières.

Effectifs au 31/12/2024

FILIERE	Femmes	Hommes	TOTAL	% Femmes	% Hommes
Admistrative	17	3	20	85%	15%
Animation	21	2	23	91%	9%
Culturelle	3	1	4	75%	25%
Sociale	5		5	100%	0%
Sportive	1	2	3	33%	67%
Technique	3	7	10	30%	70%
Tourisme	3		3	100%	0%
TOTAL	53	15	68	78%	22%



CAT	Contractuel de droit public	Contractuel de droit privé	Titulaire	TOTAL	% Femmes	% Hommes
A	5		4	9	78%	22%
B	6		7	13	62%	38%
C	27	1	18	46	83%	13%
TOTAL	38	1	29	68	78%	22%



Principaux éléments d'explication portant sur les dépenses de fonctionnement

- ✓ **011 - Les charges à caractère général** sont en baisse de 504 K€ par rapport à 2023. En 2023, les dépenses liées au Tour de France s'élevaient à 225 K€. Cette diminution s'explique principalement par les économies réalisées suite à la fermeture de la piscine et de la salle de sport (chauffage, électricité, transports).
- ✓ **012 - Les charges de personnel** sont en baisse de 102 K€ par rapport à celles constatées en 2023. Cependant, si l'on tient compte des remboursements de charges de personnel qui figurent au chapitre 013 on peut dire que les dépenses nettes de personnel sont en baisse de 21 K€ (soit 1%).
- ✓ **014 – Atténuation de produits : ce chapitre enregistre une augmentation de 27,7 K€** principalement due à une augmentation du reversement des attributions de compensation aux communes (calculées chaque année en fonction du coût refacturé des services communs) et à un reversement de fiscalité (recalcul de la fraction de TVA versée par l'état en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales).
- ✓ **65 - Les autres charges de gestion courante** sont en augmentation de 267 K€ par rapport à 2023 ce qui s'explique par le versement d'une subvention d'équilibre au budget Enfance plus importante.
- ✓ **66 - Les charges financières** sont en augmentation de 24 K€. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.
- ✓ **67 - Les charges exceptionnelles** sont en baisse de 70 K€ car nous avons remboursé en 2023, 72 K€ à l'Etat au titre du filet de sécurité.
- ✓ **68 – Les provisions** sont en diminution de 114 K€. Nous avons cependant constitué une provision en 2024 au titre du litige portant sur le Gustiberg.

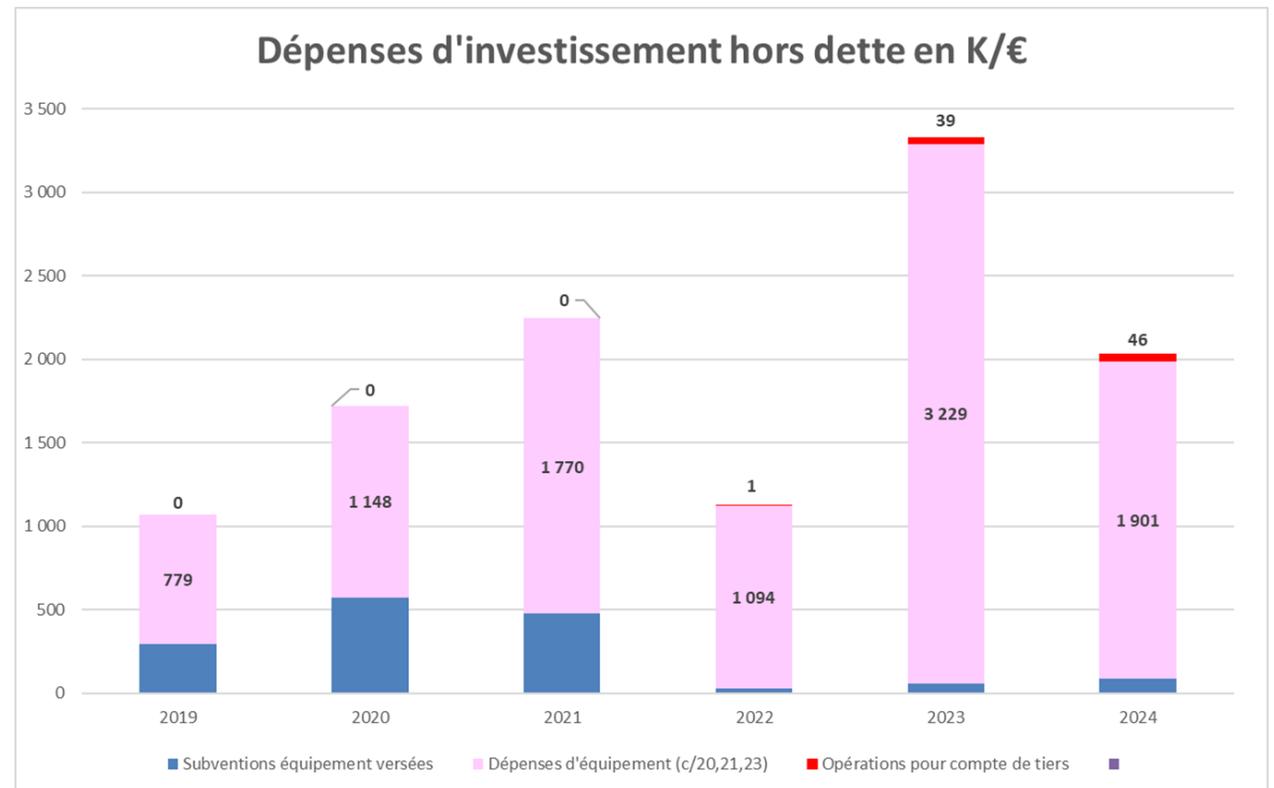
Principaux éléments d'explication portant sur les recettes de fonctionnement

- ✓ **013 – Atténuation de charges (remboursement de frais de personnel)** : la baisse de 81 K€ s'explique essentiellement par la fin du remboursement par le centre de gestion d'une décharge de service pour activités syndicales car l'agent est parti en retraite.
- ✓ **70 - Les produits des services** sont en baisse de 109 K€. Ceci s'explique par la fermeture de la piscine (-18 K€), et un remboursement de salaire exceptionnel du budget Enfance de - 83 K€ en 2023.
- ✓ **73 - La fiscalité** : est en augmentation de 340 K€ ce qui s'explique par +232 K€ au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation additionnelle, 44 K€ au titre des taxes de séjour, 55 K€ au titre des services communs.
- ✓ **74 - Les dotations, subventions et participations** sont en baisse de 120 K€ → dont -132K€ de subventions pour le Tour de France en 2023.
- ✓ **75 - Les autres produits de gestion courante** sont en augmentation de 16 K€ dont 9,3 K€ au titre de la clôture du budget Forêt (reversées aux communes par le biais des AC).
- ✓ **77 - Les recettes exceptionnelles** sont en baisse de 57 K€ car nous avons perçu en 2023, 44 K€ au titre de divers remboursements de dépenses de gaz et d'électricité.
- ✓ **78 – Reprises sur provisions** : nous avons effectué une reprise de 55 K€ correspondant à des provisions obsolètes constituées en 2018 et 2019 pour la fibre.

Les dépenses d'investissement

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts et dettes assimilées	409 723	424 912	343 811	366 594	420 076	439 110
Evolution en %		3,71%	-19,09%	6,63%	14,59%	4,53%
Dépenses d'équipement (c/20,21,23)	778 635	1 147 800	1 769 513	1 094 232	3 229 144	1 901 021
Evolution en %		47,41%	54,17%	-38,16%	195,11%	-41,13%
Subventions équipement versées	293 551	574 084	475 901	29 622	60 748	85 720
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	1 392	38 797	46 366
TOTAL	1 481 909	2 146 797	2 589 225	1 491 840	3 748 765	2 472 217
Evolution en %		44,87%	20,61%	-42,38%	151,28%	-34,05%

- ✓ Projet éco-muséal → 864 865 €
- ✓ Piscine → 590 873 €
- ✓ Maisons médicales → 366 879 €
- ✓ Subventions d'investissement → 85 720 €
- ✓ Presbytère Geishouse → 49 821 €
- ✓ Divers → 28 017 €
- ✓ Matériel informatique, téléphonie → 27 220 €
- ✓ Divers gymnase → 19 034 €
- ✓ Abri-vélo → 9 213 €
- ✓ Mobilier → 6 288 €



Les recettes d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
13 - Subventions d'investissement	137 886,52	930 850,45	415 563,95	557 237,99	491 924,92	830 911,61
20-21-22-23 - réduction d'immobilisations	42 930,00		728,57			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	180 816,52	930 850,45	416 292,52	557 237,99	491 924,92	830 911,61
10 - FCTVA	59 343,61	159 904,65	304 577,85	166 460,28	196 361,83	391 765,36
10 - Dotations, fonds divers et réserves	180 460,24	163 198,90	213 927,77	202 405,03	263 763,12	198 679,69
164 [R] - Emprunts nouveaux	540 000,00	0,00	500 000,00	650 000,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	779 803,85	323 103,55	1 018 505,62	1 018 865,31	1 460 124,95	590 445,05
45 - Opérations pour le compte de tiers			0,00	0,00	18 699,30	61 458,05
Recettes réelles d'investissement	960 620,37	1 253 954,00	1 434 798,14	1 576 103,30	1 970 749,17	1 482 814,71
040-Recettes d'investissement d'ordre (amortissements, IRA..)	451 144,98	470 463,80	518 255,30	506 856,54	491 602,68	498 113,81
041-Opérations patrimoniales			0,00	0,00	0,00	
Recettes d'ordre	451 144,98	470 463,80	518 255,30	506 856,54	491 602,68	498 113,81
Recettes totales d'investissement	1 411 765,35	1 724 417,80	1 953 053,44	2 082 959,84	2 462 351,85	1 980 928,52

Les principales subventions d'investissement perçues (et encaissées) en 2024 :

- ✓ Projet éco-muséal → 618 037 €
- ✓ Solde voie verte → 152 811 €
- ✓ Solde Micro folies → 20 662 €
- ✓ Solde tablettes numériques OT → 7 050 €
- ✓ Tapis de lutte → 5 739 €
- ✓ Etude chaufferie collective → 3 810 €

Synthèse

- ✓ L'équilibre financier est respecté. Le ratio d'autofinancement s'est bien amélioré ; nécessité en vue des investissements à venir.
- ✓ La CAF a augmenté de 50% malgré un contexte contraint (baisse des aides de l'Etat, inflation encore élevée).
- ✓ Des emprunts seront nécessaires pour financer nos projets : réponse à une demande importante de la population (MSP) et nécessité de réduire le déficit de la piscine.
- ✓ Une trésorerie toujours satisfaisante mais des dépenses d'investissement à venir.

✓ Pistes d'amélioration :

- effectuer des investissements permettant de réduire les consommations énergétiques (réhabilitation du centre nautique).
- continuer à être très vigilant au niveau de la hausse des fluides, des postes achats (inflation) et services extérieurs.
- réduire le déficit du budget annexe Enfance.
- veiller au financement de nos activités et assurer un suivi efficace en matière de subventions à percevoir.
- développer le contrôle de gestion au sein de la CCVSA.

Résultats 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-2 503 313,77	197 314,43	-2 305 999,34
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	2 600 638,32	5 656 704,82	8 257 343,14
	Recettes	1 981 328,52	6 292 071,80	8 273 400,32
B	Résultat 2024	-619 309,80	635 366,98	16 057,18
C = A + B	Résultat brut	-3 122 623,57	832 681,41	-2 289 942,16
	Restes à réaliser Dépenses	824 664,78		
	Restes à réaliser Recettes	2 554 478,16		
D	Solde Restes à réaliser	1 729 813,38		
E = C + D	Résultat net	-1 392 810,19	832 681,41	-560 128,78

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)			0,00
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-3 122 623,57		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	832 681,41		

Les orientations du budget primitif 2025

-

BUDGET PRINCIPAL

Les incertitudes liées au projet de loi de Finance et la volonté du gouvernement d'associer de manière active les collectivités à la résorption de son propre déficit, incitent à la prudence. Ainsi, la construction du budget 2025 sera guidée par les principales orientations suivantes :

- Maintenir un niveau de CAF permettant de financer nos investissements.*
- Maîtriser la masse salariale.*
- Réduire la subvention d'équilibre au budget Enfance.*
- veiller au financement de nos activités et assurer un suivi efficace en matière de subventions à percevoir.*
- Porter une attention particulière lors du renouvellement de tous les contrats (fluides, assurance, maintenance, etc.).*
- Ne pas augmenter les taux d'imposition.*

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2025

FUNCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	765 152,75	673 700,00	013 Atténuation des charges	15 354,28	20 000,00
012 Charges de personnel	1 908 618,37	1 938 000,00	70 Produits des services	580 392,34	453 500,00
014 Atténuations de produits	1 083 217,36	1 097 600,00	73 Impôts et taxes	2 035 200,70	2 015 000,00
			731 Fiscalité locale	1 857 201,33	1 822 800,00
65 Autres charges de gestion courante	1 250 690,27	1 319 200,00	74 Dotations, subventions	1 514 920,55	1 514 300,00
			75 Produits de gestion courante	96 973,94	56 000,00
Total dépenses de gestion courante	5 007 678,75	5 028 500,00	Total des recettes de gestion courante	6 100 043,14	5 881 600,00
66 Charges financières	80 622,85	158 000,00	76 Produits financiers	18,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	8 119,86	10 000,00	77 Produits exceptionnels	8 589,70	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	61 769,55	33 000,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	55 000,00	315 000,00
Total des dépenses réelles	5 158 191,01	5 229 500,00	Total des recettes réelles	6 163 650,84	6 196 600,00
023 Virement à la section d'investissement		595 100,00			
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	498 513,81	500 000,00	042 Transfert entre sections	128 420,96	128 000,00
Total des dépenses d'ordre	498 513,81	1 095 100,00	Total des recettes d'ordre	128 420,96	128 000,00
			002 Résultat de fonctionnement reporté	197 314,43	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 656 704,82	6 324 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 489 386,23	6 324 600,00

Les recettes de fonctionnement

- ✓ **Les atténuations de charges (chap 013)** correspondent aux remboursements de frais de personnel (indemnités journalières) et sont estimées à 20 000 €.
- ✓ **Les produits des services (chap 70)** diminues de 22% en raison de la fermeture de la piscine, entraînant une baisse des recettes liées aux entrées.
- ✓ **Impôts et taxes (chap 73)** : Les recettes fiscales enregistrent une baisse de 54 K€. Cette prévision reste prudente, car la CCVSA n'a pas encore reçu les notifications prévisionnelles (état 1259) et les rôles complémentaires perçus en 2024 pourraient ne pas être reconduits en 2025. Par ailleurs, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2025 (voir détail page suivante).
- ✓ **Les dotations, subventions et participations (chap 74)** sont stables. N'ayant pas encore connaissance des notifications, l'hypothèse retenue est une estimation stable et prudente des dotations de l'Etat par rapport à celles perçues en 2024.
- ✓ **Les autres produits de gestion courante (chap75)** : connaîtront une baisse de 40 K€, principalement due à la diminution des loyers consécutive au transfert des gîtes.
- ✓ **Les reprises sur provisions (chap78)** sont estimées à 315 000 €, correspondant à la part que la CCVSA doit rembourser à la CEA pour le remboursement du gymnase.

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
IMPOTS DIRECTS LOCAUX ADDITIONNELS (TFPB, TFNB, TH, TAFNB, CFE)	2 452 234	2 613 417	1 152 217	1 192 584	1 286 434	1 517 111	1 516 800
CVAE + COMPENSATION CVAE	269 596	349 246	305 209	279 363	326 426	323 854	320 000
TASCOM	52 042	53 329	25 607	87 991	51 770	54 014	54 000
IFER	106 264	75 212	77 062	79 409	82 345	78 855	78 000
ROLES COMPLEMENTAIRES	7 157	1 615	11 073	1 920	23 957	25 381	0
GEMAPI	25 779	26 009	25 164	24 880	28 450	28 371	28 940
FRACTION DE TVA EN COMPENSATION DE LA TH			1 329 783	1 458 640	1 485 048	1 498 021	1 490 000
TOTAL	2 913 072	3 118 828	2 926 115	3 124 787	3 284 430	3 525 607	3 487 740
Evolution annuelle en €		205 756	-192 713	198 672	159 643	241 177	-37 867
Evolution annuelle en %		7,06%	-6,18%	6,79%	5,11%	7,34%	-1,07%

La CCVSA n'a pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité pour 2025.

Pour rappel :

- Taxe foncière sur le bâti additionnel : 3,50 %
- Taxe foncière sur le bâti non additionnel : 7,24 %
- Taxe d'habitation additionnel : 14,01 %
- CFE : 28,03%

Les dotations

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dotation d'intercommunalité	76 440	83 642	91 458	100 252	293 921	329 853	330 000
Dotation de compensation des groupements de communes	736 856	723 384	709 137	693 582	689 555	678 144	665 000
Dotation de compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	230 150	228 845	228 845	228 845	228 845	227 124	227 000
Etat - CVAE et CFE	17 433	17 728	157 366	147 192	206 915	190 640	170 000
Etat - Compensation exonération taxes foncières	12	14	0	9 519	10 208	10 679	10 000
Etat - Compensation exonération taxes d'habitation	89 532	92 488					
Attribution fonds départemental de péréquation de la taxe profess	120 382	120 535	65 484	34 320	33 944	33 303	33 000
Autres attributions et participations (filet de sécurité)				72 838			
TOTAL	1 270 805	1 266 636	1 252 290	1 286 548	1 463 388	1 469 743	1 435 000
Evolution annuelle en €		-4 169	-14 346	34 258	176 840	6 355	-34 743
Evolution annuelle en %		-0,33%	-1,13%	2,74%	13,75%	0,43%	-2,36%

Les prévisions 2025 ont été effectuées en fonction des données connues ou estimées.

Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les charges à caractère général (chap 011)** devraient être en baisse de 12 % par rapport à celles constatées en 2024. La baisse s'explique essentiellement par l'impact de la fermeture de la piscine.
- ✓ **Les charges de personnel** : la masse salariale est estimée à 1,93 M€ soit en augmentation de 30 K€ (1,5%) par rapport à celle constatée en 2024. Elle tient compte de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Ce dernier désigne l'augmentation automatique de la masse salariale causée par trois facteurs : le Glissement (progression dans la carrière), Vieillesse (l'ancienneté), Technicité (nouvelles compétences ou promotion). Les dépenses prévisionnelles tiennent également comptes des recrutements et départs en retraite, mais aussi de la hausse des cotisations de la CNRACL de 3 points.
- ✓ **Les atténuations de produits (chap 014)** seront en augmentation de 1,3%. A ce jour non connues, elles sont composées des reversements de fiscalité (AC, FNGIR, Taxe de séjour ...) et se veulent donc prudentes.
- ✓ **Les autres charges de gestion courante** seront en augmentation de 5%. Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la CCVSA, les participations (Pays Thur Doller, Syndicats du Barrage et du Markstein), les indemnités des élus, et la subvention d'équilibre versée au budget Enfance.
- ✓ **Les charges financières (chap 66)** seront en augmentation de 77 K€. Elles intègrent les remboursements des intérêts des emprunts en cours, les ICNE, et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts ou ligne de trésorerie. Normalement en baisse puisque la collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2024, ce chapitre prévoit cependant les intérêts du nouvel emprunt 2025 à partir du mois de juin.
- ✓ **Les amortissements seront stables par rapport à 2024.**
- ✓ **Les provisions** seront en diminution de 28 K€. Nous prévoyons cependant la possibilité de constituer une provision au titre du litige portant sur le Gustiberg.

Les dépenses et recettes d'investissement 2025

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
10 Dotations	0,00	0,00	10 Dotations	590 445,05	1 891 900,00
13 Subventions d'investissement	10 027,09	0,00			
16 Emprunts et dettes assimilées	439 109,99	442 900,00			
204 Subventions équipement versées	85 720,05	465 800,00	13 Subventions d'investissement	830 911,61	3 381 800,00
20 Immobilisations incorporelles	4 240,20	184 976,43	16 Emprunts	0,00	5 000 000,00
21 Immobilisations corporelles	83 214,16	196 900,00			
23 Immobilisations en cours	1 803 539,92	6 827 600,00			
27 Autres immobilisations financières	0,00				
45811 Opérations pour compte de tiers	46 365,95	800 000,00	45821 Opérations pour compte de tiers	61 458,05	800 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	2 472 217,36	8 918 176,43	Total des recettes réelles	1 482 814,71	11 073 700,00
040 Transfert entre sections	128 420,96	128 000,00	040 Transfert entre sections	498 513,81	500 000,00
041 Opérations patrimoniales			021 Virement de la section d'exploitation		595 100,00
Total des dépenses d'ordre	128 420,96	128 000,00	Total des recettes d'ordre	498 513,81	1 095 100,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	2 503 313,77	3 122 623,57	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 103 952,09	12 168 800,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 981 328,52	12 168 800,00
TOTAL DU BUDGET	10 760 656,91	18 493 400,00	TOTAL DU BUDGET	8 470 714,75	18 493 400,00

Stratégie financière pour 2025 de la section d'investissement - DEPENSES

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

✓ Projets en cours : 6 593 695 €

- Piscine → 5 200 000 €
- MSP de Wesserling + Saint Amarin → 1 025 000 €
- Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers) → 800 000 €
- Projet ECO-MUSEAL → 347 781 €
- Ecobalades + divers → 20 914 €

✓ Investissements récurrents : 325 018 €

- Participations Syndicats du Markstein + Barrage → 98 705 €
- Informatique et téléphonie → 68 005 €
- Divers (mobilier, panneaux, film de l'année ...) → 66 462 €
- Dépenses imprévues → 50 000 €
- Subvention patrimoine bâti/rénovation/dossier ANAH → 32 445 €
- Gerplan → 9 400 €

Stratégie financière pour 2025 de la section d'investissement - DEPENSES

✓ Nouveaux projets : 756 563 €

- Remboursement gymnase Saint Amarin → 315 000 €
- Toiture de la salle de sport de Moosch → 120 000 €
- Cirque Equinote → 86 714 €
- Presbytères (information, communication, études paroissiales au feu) → 79 778 €
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (étude + logiciel) → 43 200 €
- Logiciel gestion du temps → 42 500 €
- Portes pavillon des créateurs (pour moitié) → 24 200 €
- Travaux cuisine Gustiberg → 15 548 €
- SCOT → 15 250 €
- Etude mise aux normes fibre et téléphonie → 5 772 €
- Borne de recharge vélos OT → 5 500 €
- Etude terrain de foot synthétique → 3 100 €

Stratégie financière pour 2025 de la section d'investissement - DEPENSES

- ✓ Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 354 K€ pour les emprunts en cours. A ce montant nous prévoyons 88 K€ de budget supplémentaire pour le nouvel emprunt.
- ✓ La valorisation des travaux en régie est estimée à 65 K€.
- ✓ Les amortissements des subventions sont évalués à 63 K€.

Stratégie financière pour 2025 de la section d'investissement - RECETTES

✓ Les subventions d'investissement qui seront inscrites au budget 2025 s'élèvent à **3 381 800 €**

- Projet ECO-MUSEAL → 1 980 541 €
- Piscine (tranche 2025 uniquement) → 913 000 €
- MSP de Wesserling + Saint Amarin → 370 030 €
- Presbytères (information, communication, études parois au feu) → 64 800 €
- Cirque Equinote → 52 000 €
- Equipement cyclo → 1 428 €

Plusieurs autres dossiers sont en attente de décisions de la part des financeurs aussi les éventuelles recettes à venir seront intégrées dans le cadre d'une décision modificative.

✓ Les autres recettes

- Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers) → 800 000 €
- Le recours à l'emprunt : il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 5 000 000 €.
- Le FCTVA consiste au remboursement par l'Etat d'une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Le taux 2025 est inchangé à 16,404%. Le FCTVA pour 2025 est estimé à 1 059 K€.
- Les amortissements des investissements sont évalués à 500 K€.

Les orientations du budget primitif 2025

–

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT REACTUALISE

Les orientations du budget primitif 2025

–

BUDGETS ANNEXES

Rappel :

Les budgets EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, OM, WILDENSTEIN, HYDRA et SAIC doivent s'équilibrer par leurs propres recettes.

Les budgets ENFANCE, PARC de MALMERSPACH et WESSERLING peuvent nécessiter des financements du budget principal. En 2025 seul le budget ENFANCE est concerné et le budget principal inclut ces financements.

1 - BUDGET EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	3 225 247,56	198 957,41	3 424 204,97
Exécution budgétaire 2023				
	Dépenses	1 048 851,25	488 903,46	1 537 754,71
	Recettes	1 434 586,41	499 439,64	1 934 026,05
B	Résultat 2023	385 735,16	10 536,18	396 271,34
C = A + B	Résultat brut	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
	Restes à réaliser Dépenses	2 626 807,68		
	Restes à réaliser Recettes	812 478,77		
D	Solde Restes à réaliser	-1 814 328,91		
E = C + D	Résultat net	1 796 653,81	209 493,59	2 006 147,40

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2024			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		209 493,59	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	3 610 982,72		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2024
Il comprend 2 emprunts à taux fixe. Ils se terminent en 2025 et 2049.

BUDGET	EAU
Capital restant du au 1/01/2024	4 026 427,46
Remboursement du capital en 2024	90 039,32
Capital restant du au 31/12/2024	3 936 388,14
Remboursement du capital en 2025	102 233,12
Capital restant du au 31/12/2025	3 834 155,02

1 - BUDGET EAU – CA 2024 et budget 2025

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	38 810,34	22 500,33	35 000,00	70 Produits des services	307 633,49	416 916,03	544 000,00
012 Charges de personnel	48 849,95	52 392,15	75 100,00	75 Autres produits de gestion courante	0,79		8 506,41
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00				
Total dépenses de gestion courante	87 660,29	74 892,48	110 100,00	Total des recettes de gestion courante	307 634,28	416 916,03	552 506,41
66 Charges financières	5 002,96	171 319,81	165 000,00	76 Produits financiers			
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	8 040,49	8 786,63	0,00
022 Dépenses imprévues			22 000,00				
Total des dépenses réelles	92 663,25	246 212,29	297 100,00	Total des recettes réelles	315 674,77	425 702,66	552 506,41
023 Virement à la section d'investissement			236 900,00				
042 Transfert entre sections (amortissements des immo)	237 075,56	242 691,17	308 000,00	042 Transfert entre sections (amortissements des sub)	90 408,53	73 736,98	80 000,00
Total des dépenses d'ordre	237 075,56	242 691,17	544 900,00	Total des recettes d'ordre	90 408,53	73 736,98	80 000,00
				002 Résultat de fonctionnement reporté	122 612,92	198 957,41	209 493,59
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	329 738,81	488 903,46	842 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	528 696,22	698 397,05	842 000,00

CA 2024 : Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 159 K€.

Ceci s'explique par l'augmentation des charges financières. En effet ce chapitre enregistre le remboursement des intérêts des emprunts. Le budget Eau a contractualisé un emprunt de 4 000 000 € à la fin de l'année 2023 destiné à financer le renouvellement des canalisations les plus vétustes de la Vallée et de réaliser des travaux d'extensions de réseau.

Pour financer cet emprunt, le tarif de l'eau a été augmenté, passant de 0,6482€/m³ à 1,2322€/m³ à partir du 1^{er} janvier 2024 ce qui a eu pour effet d'augmenter les recettes de 109 K€.

BP 2025 : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausses et intègrent l'augmentation des charges et le recrutement d'un technicien eau et assainissement . L'évolution des recettes s'explique par l'effet en année pleine de l'augmentation du tarif de l'eau voté en 2023.

1 - BUDGET EAU 2025 – CA 2024 et budget 2025

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
13 Subventions d'investissement	0,00	16 409,43	0,00	10 Dotations	587 510,94	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	16 972,35	92 905,04	103 000,00	13 Subventions d'investissement	104 311,89	1 191 895,24	2 280 117,28
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	16 Emprunts	4 000 000,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	88 793,13	57 001,20	131 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	919 965,88	808 798,60	6 122 000,00				
020 Dépenses imprévues			0,00				
Total des dépenses réelles d'investissement	1 025 731,36	975 114,27	6 356 000,00	Total des recettes réelles	4 691 822,83	1 191 895,24	2 280 117,28
				040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	237 075,56	242 691,17	308 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort des subv)	90 408,53	73 736,98	80 000,00	041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	35 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	35 000,00	021 Virement de la section d'exploitation			236 900,00
Total des dépenses d'ordre	90 408,53	73 736,98	115 000,00	Total des recettes d'ordre	237 075,56	242 691,17	579 900,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	587 510,94	0,00		001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)		3 225 247,56	3 610 982,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 703 650,83	1 048 851,25	6 471 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 928 898,39	4 659 833,97	6 471 000,00

CA 2024 : Le montant total des dépenses s'élève à 1 048 K€ dont notamment :

- Remboursement des emprunts (y compris le nouvel emprunt de 4 000 K€) ;
- Les travaux de potabilisation des eaux du Tunnel d'Urbès ont débuté → 450 K€ ;
- Les réhabilitations des réservoirs de Ranspach, Mitzach, Storckensohn sont terminées → 267 K€ ;
- Des travaux prévus dans le cadre du contrat avec SAUR ont été réalisés → 84 K€.

Les recettes s'élèvent à 1 191 K€ → subventions de l'Agence de l'eau (1 075 K€) et de la Région (116 K€).

BP 2025 : Les principaux projets sont :

- La fin de la réhabilitation du réservoir d'Husseren ;
- Les travaux de réhabilitation du réservoir de Fellingring ZB et la station de reminéralisation qui débiteront ;
- La poursuite des travaux de création d'une station de traitement d'eau au Tunnel d'Urbès ;
- L'amélioration du rendement et l'extension de réseau qui représentera un montant de travaux de 2,5M€ en 2025.

Tous les projets ont fait l'objet de demandes de subventions qui ne sont à ce jour pas toutes notifiées.

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	2 285 351,82	286 017,31	2 571 369,13
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	1 258 907,81	865 332,00	2 124 239,81
	Recettes	771 317,45	803 762,64	1 575 080,09
B	Résultat 2024	-487 590,36	-61 569,36	-549 159,72
C = A + B	Résultat brut	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
	Restes à réaliser Dépenses	162 664,76		
	Restes à réaliser Recettes	119 432,40		
D	Solde Restes à réaliser	-43 232,36		
E = C + D	Résultat net	1 754 529,10	224 447,95	1 978 977,05

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2024			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (RF)		224 447,95
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	1 797 761,46	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 2 emprunts à taux fixe et variable. Ils se terminent en 2028 et 2029.

BUDGET	ASSAINISSEMENT
Capital restant du au 1/01/2024	119 774,75
Remboursement du capital en 2024	20 442,25
Capital restant du au 31/12/2024	99 332,50
Remboursement du capital en 2025	21 114,86
Capital restant du au 31/12/2025	78 217,64

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT – CA 2024 et budget 2025

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	145 540,13	156 419,60	170 200,00	70	Produits des services	432 801,84	434 899,37	463 000,00
012	Charges de personnel	48 849,95	52 362,15	75 000,00	74	Dotations, subventions, et participations	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante			100,00	75	Autres produits de gestion courante	8 040,49	8 786,63	8 552,05
	Total dépenses de gestion courante	194 390,08	208 781,75	245 300,00		Total des recettes de gestion courante	440 842,33	443 686,00	471 552,05
66	Charges financières	2 274,79	5 324,91	4 000,00	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues			20 000,00		Total des recettes réelles	440 842,33	443 686,00	471 552,05
	Total des dépenses réelles	196 664,87	214 106,66	269 300,00					
023	Virement à la section d'investissement			78 600,00					
042	Transfert entre sections (amortissements)	643 818,21	651 225,34	713 100,00	042	Transfert entre sections	358 564,09	360 076,64	365 000,00
	Total des dépenses d'ordre	643 818,21	651 225,34	791 700,00		Total des recettes d'ordre	358 564,09	360 076,64	365 000,00
					002	Résultat de fonctionnement reporté	327 093,97	286 017,31	224 447,95
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	840 483,08	865 332,00	1 061 000,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 126 500,39	1 089 779,95	1 061 000,00

CA 2024 - Les dépenses de fonctionnement sont à la hausse de 24,8 K€ de part l'augmentation des charges et des amortissements de l'exercice.

Les recettes propres à l'exercice 2024 sont stables.

BP 2025 : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement intègrent l'augmentation des charges et le recrutement d'un technicien eau et assainissement .

Les recettes prévisionnelles sont en baisse car elles tiennent compte :

- de la diminution des consommations observées ;
- du fait que les logements éligibles à la participation à l'assainissement (PAC) pour les nouveaux branchements seront moins nombreux.

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT – CA 2024 et budget 2025

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	19 792,03	20 442,25	21 200,00	13 Subventions d'investissement		120 092,11	119 432,40
20 Immobilisations incorporelles	7 125,00	2 375,00	320 000,00	16 Emprunts			
21 Immobilisations corporelles	73 468,73	23 661,89	62 000,00	27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	4 372,44	852 352,03	1 867 800,00				
020 Dépenses imprévues			72 893,86				
Total des dépenses réelles d'investissement	104 758,20	898 831,17	2 343 893,86	Total des recettes réelles	0,00	120 092,11	119 432,40
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (358 564,09	360 076,64	365 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	643 818,21	651 225,34	713 100,00
041 Opérations patrimoniales	720,00	0,00	3 106,14	041 Opérations patrimoniales	720,00	0,00	3 106,14
Total des dépenses d'ordre	359 284,09	360 076,64	368 106,14	021 Virement de la section d'exploitation			78 600,00
				Total des recettes d'ordre	644 538,21	651 225,34	794 806,14
				001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	2 104 855,90	2 285 351,82	1 797 761,46
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	464 042,29	1 258 907,81	2 712 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 749 394,11	3 056 669,27	2 712 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 304 525,37	2 124 239,81	3 773 000,00	TOTAL DU BUDGET	3 875 894,50	4 146 449,22	3 773 000,00

CA 2024 - Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 258 K€ dont notamment et intègrent les travaux de réduction des eaux claires parasites débutés en 2024 (852 K€) et les amortissements (360 K€).

Le montant des recettes d'investissement est en augmentation grâce aux subventions d'investissement obtenues pour le traitement des eaux claires parasites par l'Agence de l'Eau (120 K€).

BP 2025 - Les dépenses d'investissement intègrent notamment :

- le diagnostic périodique à réaliser pour la STEP de Goldbach et de Moosch (300 K€) ;
- les travaux de réduction eaux claires parasites (240 K€) sont subventionnés par l'AERM et la DSIL (119K€) ;
- les travaux de l'atelier de déshydrations des boues de la Station d'Épuration de Moosch (600 K€) ;

Les recettes sont composées des amortissements (716 K€) et des subventions notifiées (119 K€).

3 – BUDGET SPANC

FONCTIONNEMENT - CA + BP							
DEPENSES				RECETTES			
Chapit	Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapit	Libellé	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	0,00	36 700,00	013	Atténuation des charges	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180,00	2 000,00	75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		2 012,14				
	Total dépenses de gestion courante	180,00	40 712,14		Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00
68	Dotations Amort/Provisions	36,59	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	
	Total des dépenses réelles	216,59	42 712,14		Total des recettes réelles	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			002	Résultat de fonctionnement reporté	42 928,73	42 712,14
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	216,59	42 712,14	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		42 928,73	42 712,14

BUDGET SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A				
	Résultat reporté N-1	0,00	42 928,73	42 928,73
	Exécution budgétaire 2024			
	Dépenses	0,00	216,59	216,59
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2024	0,00	-216,59	-216,59
C = A + B	Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		42 712,14	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	0,00		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Une aide de l'Agence de l'Eau est attendue pour proposer aux habitants un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présentant le plus de non-conformité. Celle-ci n'étant à ce jour pas connue, il est proposé de simplement reconduire l'excédent. Le budget sera modifié si nécessaire durant l'année.

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
Résultat reporté N-1	-47 325,69	-5 287,00	-52 612,69
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	738 262,85	1 005 793,41	1 744 056,26
Recettes	741 683,43	1 062 541,53	1 804 224,96
B			
Résultat 2024	3 420,58	56 748,12	60 168,70
C = A + B			
Résultat brut	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
Restes à réaliser Dépenses	1 600,00		
Restes à réaliser Recettes	139 585,92		
D			
Solde Restes à réaliser	137 985,92		
E = C + D			
Résultat net	94 080,81	51 461,12	145 541,93

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		51 461,12	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-43 905,11		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 9 emprunts à taux fixe et 1 à taux variable. Ils se terminent entre 2030 et 2041.

BUDGET	WESSERLING
Capital restant du au 1/01/2024	1 978 476,88
Remboursement du capital en 2024	278 096,60
Capital restant du au 31/12/2024	1 700 380,28
Remboursement du capital en 2025	251 146,95
Capital restant du au 31/12/2025	1 449 233,33

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	375 296,14	360 703,91	512 000,00	70 Produits des services	178 650,30	181 581,89	38 638,88
012 Charges de personnel	76 218,25	59 891,11	65 000,00	74 Dotations, subventions	15 000,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	35 961,65	1 091,11	33 500,00	75 Produits de gestion courante	644 053,70	658 578,39	852 400,00
Total dépenses de gestion courante	487 476,04	421 686,13	610 500,00	Total des recettes de gestion courante	837 704,00	840 160,28	891 038,88
66 Charges financières	28 261,92	43 044,47	42 000,00	76 Produits financiers	0,00	401,41	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	9 373,97	2 000,00	77 Produits exceptionnels	757,54	2 500,00	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	10 863,86	12 000,00	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	0,00	0,00	22 000,00
Total des dépenses réelles	526 601,82	486 104,57	654 500,00	Total des recettes réelles	838 461,54	843 061,69	913 038,88
023 Virement à la section d'investissement			0,00				
042 Transfert entre sections (amort)	539 739,32	519 688,84	540 000,00	042 Transfert entre sections	222 592,60	219 479,84	230 000,00
Total des dépenses d'ordre	539 739,32	519 688,84	540 000,00	Total des recettes d'ordre	222 592,60	219 479,84	230 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	5 287,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00	0,00	51 461,12
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 066 341,14	1 011 080,41	1 194 500,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 061 054,14	1 062 541,53	1 194 500,00

CA 2024 - Les dépenses de fonctionnement sont en baisse d'environ 55 K€. Ceci s'explique notamment par la réduction importante des autres charges de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont stables entre 2023 et 2024.

BP 2025 : Les dépenses prévisionnelles de gestion courantes sont en forte hausse. Ainsi, l'augmentation prévisionnelle de 188 K€ entre 2024 et 2025 provient essentiellement du nouveau montant des assurances (+ 88 K€) et de la hausse des autres charges de gestion courante.

Les recettes prévisionnelles de gestion courante sont en augmentation d'environ 50 K€. Ceci s'explique principalement par la hausse du revenu des immeubles.

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapit Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	250 885,48	303 079,92	264 000,00	10 Dotations	5 832,57	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	5 730,00	11 819,17	38 094,89	13 Subventions d'investissement	26 535,26	219 324,59	166 124,67
21 Immobilisations corporelles	199 267,28	40 086,09	143 300,00	16 Emprunts	500 000,00	0,00	514 775,33
23 Immobilisations en cours	337 634,06	163 797,83	501 600,00	21 Immobilisations corporelles	0,00	2 670,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	793 516,82	518 783,01	946 994,89	Total des recettes réelles	532 367,83	221 994,59	680 900,00
040 Transfert entre sections (amort des subv)	222 592,60	219 479,84	230 000,00	040 Transfert entre sections (amort des immo)	539 739,32	519 688,84	540 000,00
041 Opérations patrimoniales	16 020,00			041 Opérations patrimoniales	16 020,00		
Total des dépenses d'ordre	238 612,60	219 479,84	230 000,00	021 Virement de la section d'exploitation			0,00
001 Solde d'exécution reporté	103 323,42	47 325,69	43 905,11	Total des recettes d'ordre	555 759,32	519 688,84	540 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 135 452,84	785 588,54	1 220 900,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 088 127,15	741 683,43	1 220 900,00
TOTAL DU BUDGET	2 201 793,98	1 796 668,95	2 415 400,00	TOTAL DU BUDGET	2 149 181,29	1 804 224,96	2 415 400,00

CA 2024 - Les dépenses sont composées essentiellement du remboursement du capital des emprunts (303 K€) et par les dépenses de réhabilitation du bâtiment GROS ROMAN (163 K€).

Les recettes sont des subventions REGION, ETAT (DSIL et DETR) et ADEME (164 K€) ainsi qu'un remboursement du budget principal (54 K€) qui ont financés les travaux du Pavillon des créateurs, du bâtiment Gros Roman ainsi que l'étude sur le projet de chaufferie biomasse.

BP 2025 :

Le budget 2025 intègre la réfection de la toiture du bâtiment Logistique (500 K€) financée par un emprunt ainsi que :

- L'achat d'un véhicule, les portes du Pavillon des Créateurs (financées pour moitié par le budget principal), des travaux divers d'entretien et d'amélioration des bâtiments.

5 - BUDGET PARC DE MALMPERSPACH

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
Résultat reporté N-1	-97 539,67	-46 035,56	-143 575,23
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	428 518,20	563 528,14	992 046,34
Recettes	427 917,65	471 803,97	899 721,62
B			
Résultat 2024	-600,55	-91 724,17	-92 324,72
C = A + B			
Résultat brut	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	6 850,66		
D			
Solde Restes à réaliser	6 850,66		
E = C + D			
Résultat net	-91 289,56	-137 759,73	-229 049,29

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-137 759,73	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-98 140,22		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 5 emprunts à taux fixe et se terminent en 2042.

BUDGET	MALMERSPACH
Capital restant du au 1/01/2024	2 435 741,26
Remboursement du capital en 2024	155 446,01
Capital restant du au 31/12/2024	2 280 295,25
Remboursement du capital en 2025	157 621,97
Capital restant du au 31/12/2025	2 280 295,25

5 - BUDGET PARC DE MALMPERSPACH

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	104 415,88	83 947,69	127 300,00	70 Produits des services	21 484,53	25 665,26	270 637,12
012 Charges de personnel	21 519,21	22 652,82	22 657,12	74 Dotations, subventions	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	942,59	2 105,81	2 250,00	75 Produits de gestion courante	239 313,18	178 049,09	155 000,00
Total dépenses de gestion courante	126 877,68	108 706,32	152 207,12	Total des recettes de gestion courante	260 797,71	203 714,35	425 637,12
66 Charges financières	35 761,05	33 151,08	30 694,87	76 Produits financiers	0,00		
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00	34 513,80	0,00
68 Dotations Amort/Provisions	12 494,75		0,00	Total des recettes réelles	260 797,71	238 228,15	425 637,12
Total des dépenses réelles	175 133,48	141 857,40	182 901,99	042 Transfert entre sections (amort des subv)	51 925,00	233 575,82	100 562,88
042 Transfert entre sections (amortissements)	183 624,79	421 670,74	205 538,28	Total des recettes d'ordre	51 925,00	233 575,82	100 562,88
Total des dépenses d'ordre	183 624,79	421 670,74	205 538,28				
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	46 035,56	137 759,73				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	358 758,27	609 563,70	526 200,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	312 722,71	471 803,97	526 200,00

CA 2024 - Les dépenses de fonctionnement sont en très forte augmentation (251 K€) malgré la baisse des dépenses de gestion courante. Cette hausse s'explique par les transferts entre sections (régularisation d'écritures de cession anciennes) ainsi que par le déficit reporté.

Les revenus des immeubles sont en diminution (-61 K€). Ceci s'explique par le fait que certains locaux n'ont pas pu être loués en raison de l'étude d'implantation d'un P3R mais aussi en raison de l'absence d'entreprises intéressées. La dimension de certains locaux interpelle dans une vallée où l'emploi industriel est en diminution.

BP 2025 : Les dépenses prévisionnelles de gestion courante sont en hausse principalement en raison du nouveau montant des assurances (+ 38 K€).

Les revenus des immeubles sont en diminution (-23 K€). Aussi, une réflexion autour de la taille des lots proposés à la location sera menée en 2025.

5 - BUDGET PARC DE MALMPERSPACH

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	153 300,53	161 505,83	157 621,97	10 Dotations	33 259,90	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		60 174,93	13 Subventions d'investissement	242 091,00	6 246,91	66 461,72
21 Immobilisations corporelles	10 023,40	4 997,12	2 500,00	16 Emprunts	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	39 514,96	28 439,43	36 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	183 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	202 838,89	194 942,38	256 296,90	Total des recettes réelles	275 350,90	6 246,91	249 461,72
040 Transfert entre sections (amort des subv)	51 925,00	233 575,82	100 562,88	040 Transfert entre sections	183 624,79	421 670,74	205 538,28
Total des dépenses d'ordre	51 925,00	233 575,82	100 562,88	Total des recettes d'ordre	183 624,79	421 670,74	205 538,28
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	301 751,47	97 539,67	98 140,22	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	556 515,36	526 057,87	455 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	458 975,69	427 917,65	455 000,00
TOTAL DU BUDGET	915 273,63	1 135 621,57	981 200,00	TOTAL DU BUDGET	771 698,40	899 721,62	981 200,00

CA 2024 - Les dépenses d'investissement sont en baisse d'environ 30 K€. Elles sont composées essentiellement du remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement sont en baisse de 31 K€. On note une forte diminution des subventions d'investissement. Ceci s'explique par le fait que nous avons soldé et perçu en 2023 les subventions qui concernaient le bâtiment Laine Peignée.

BP 2025 :

Le BP 2025 intègre la suite des études (APD, plan de gestion...) liées au projet de réhabilitation de la friche Interglas.

Au niveau des recettes d'investissement, la cession de l'un des locaux d'activités de l'hôtel d'entreprises La Filature est envisagée.

6 - BUDGET HYDRA

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET HYDRA

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
Résultat reporté N-1	15 816,38	-45 208,93	-29 392,55
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	83 709,01	106 994,15	190 703,16
Recettes	55 195,20	92 646,00	147 841,20
B			
Résultat 2024	-28 513,81	-14 348,15	-42 861,96
C = A + B			
Résultat brut	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
D			
Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D			
Résultat net	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-59 557,08	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	-12 697,43		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 2 emprunts à taux fixe. Ils se terminent en 2030 et 2037.

BUDGET	HYDRA
Capital restant du au 1/01/2024	570 461,70
Remboursement du capital en 2024	61 992,34
Capital restant du au 31/12/2024	508 469,36
Remboursement du capital en 2025	62 319,51
Capital restant du au 31/12/2025	446 149,85

6 - BUDGET HYDRA

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	43 924,00	48 037,16	70 Produits des services	0,00	71 579,00
			75 Produits de gestion courante	92 646,00	96 722,00
Total dépenses de gestion courante	43 924,00	48 037,16	Total des recettes de gestion courante	92 646,00	168 301,00
66 Charges financières	7 874,95	6 450,56	77 Produits exceptionnels		
022 Dépenses imprévues		0,00			
Total des dépenses réelles	51 798,95	54 487,72	Total des recettes réelles	92 646,00	168 301,00
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	55 195,20	54 955,20	042 Transfert entre sections	0,00	699,00
Total des dépenses d'ordre	55 195,20	54 955,20	Total des recettes d'ordre	0,00	699,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	45 208,93	59 557,08			0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	152 203,08	169 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	92 646,00	169 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapit Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	72 409,01	62 603,57	13 Subventions d'investissement		21 044,80
20 Immobilisations incorporelles			16 Emprunts		0,00
23 Immobilisations en cours	11 300,00	0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	83 709,01	62 603,57	Total des recettes réelles	0,00	21 044,80
040 Transfert entre sections		699,00	040 28- Amortissements	55 195,20	54 955,20
Total des dépenses d'ordre	0,00	699,00	Total des recettes d'ordre	55 195,20	54 955,20
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)		12 697,43	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	15 816,38	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 709,01	76 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	71 011,58	76 000,00
TOTAL DU BUDGET	235 912,09	245 000,00	TOTAL DU BUDGET	163 657,58	245 000,00

Les dépenses de fonctionnement enregistrent uniquement le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

Le déficit va continuer à se creuser jusqu'en 2030 (baisse des amortissements et des remboursements d'emprunt), puis il devrait diminuer progressivement pour atteindre l'équilibre et combler le déficit d'investissement pour arriver au terme du contrat de crédit-bail (13/06/2037) à un solde à 0. 56

7 - BUDGET SAIC

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET SAIC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	122 553,24	250 085,79	372 639,03
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	152 524,85	461 159,29	613 684,14
	Recettes	50 958,00	596 664,33	647 622,33
B	Résultat 2024	-101 566,85	135 505,04	33 938,19
C = A + B	Résultat brut	20 986,39	385 590,83	406 577,22
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	20 986,39	385 590,83	406 577,22

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (RF)		385 590,83
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	20 986,39	
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)		

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 3 emprunts à taux fixe. Ils se terminent en 2025, 2026 et 2034.

BUDGET	SAIC
Capital restant du au 1/01/2024	1 203 350,46
Remboursement du capital en 2024	152 524,85
Capital restant du au 31/12/2024	1 050 825,61
Remboursement du capital en 2025	153 240,97
Capital restant du au 31/12/2025	897 584,64

7 - BUDGET SAIC

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	109 309,83	120 000,00	70 Produits des services	102 297,00	107 000,00
012 Charges de personnel	0,00	10 000,00	75 Produits de gestion courante	207 367,33	229 409,17
Total dépenses de gestion courante	109 309,83	130 000,00	Total des recettes de gestion courante	309 664,33	336 409,17
65 Autres charges de gestion courante	287 374,01	0,00	78 Reprises sur provisions	287 000,00	0,00
66 Charges financières	13 517,45	11 591,46			
022 Dépenses imprévues		10 394,93			
Total des dépenses réelles	410 201,29	151 986,39	Total des recettes réelles	596 664,33	336 409,17
023 Virement à la section d'investissement	0,00	519 055,61			
042 Transfert entre sections (amortissement)	50 958,00	50 958,00	042 Transfert entre sections		0,00
Total des dépenses d'ordre	50 958,00	570 013,61	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
			002 Résultat de fonctionnement reporté	250 085,79	385 590,83
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	461 159,29	722 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	846 750,12	722 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2024	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	152 524,85	153 240,97	13 Subventions d'investissement		
21 Immobilisations corporelles	0,00	397 759,03			
020 Dépenses imprévues	0,00	40 000,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	152 524,85	591 000,00	Total des recettes réelles	0,00	0,00
040 Transfert entre sections		0,00	021 Virement de la section d'exploitation		519 055,61
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	040 Transfert entre sections	50 958,00	50 958,00
			Total des recettes d'ordre	50 958,00	570 013,61
			001 Solde d'exécution reporté	122 553,24	20 986,39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	152 524,85	591 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	173 511,24	591 000,00
TOTAL DU BUDGET	613 684,14	1 313 000,00	TOTAL DU BUDGET	1 020 261,36	1 313 000,00

Les dépenses de fonctionnement enregistrent le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025 PAR SERVICE

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
a	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE EN 2024	- 228 836,43 €
b	DEPENSES	1 435 020,61 €
c	RECETTES	1 507 781,95 €
d = c - b	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	72 761,34 €
e = a + d	RESULTAT CUMULE AFFECTE EN 2025	- 156 075,09 €

dont Subvention d'équilibre du BG 330 000,00 €
dont reversement des AC de n-1 360 707,88 €

TOTAL VENTILE				
PERI	EXTRA	CTG	RAM	MULTI
- 114 418,22 €	- 32 271,80 €			- 82 146,41 €
747 551,67 €	186 323,91 €	50 910,62 €	44 428,36 €	405 806,05 €
802 130,69 €	226 417,55 €	28 389,30 €	50 812,31 €	400 032,10 €
54 579,02 €	40 093,64 €	- 22 521,32 €	6 383,95 €	- 5 773,95 €
- 59 839,20 €	7 821,84 €	- 22 521,32 €	6 383,95 €	- 87 920,36 €

130 000,00 € 30 000,00 € 170 000,00 €
360 707,88 €

	INVESTISSEMENT	TOTAL
f	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE EN 2024	- 8 741,30 €
g	DEPENSES	43 186,46 €
h	RECETTES	168 826,91 €
i = h - g	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	125 640,45 €
j = f + i	RESULTAT CUMULE AFFECTE EN 2025	116 899,15 €
k = j + e	RESULTAT brut	- 39 175,94 €
l	Restes à réaliser dépenses	- €
m	Restes à réaliser recettes	2 391,45 €
n = k + m - l	RESULTAT NET	- 36 784,49 €

TOTAL VENTILE				
PERI	EXTRA	CTG	RAM	MULTI
				- 8 741,30 €
11 918,01 €	3 102,77 €	410,66 €	973,73 €	26 781,29 €
29 531,44 €	8 222,29 €	1 800,00 €	1 265,06 €	128 008,12 €
17 613,43 €	5 119,52 €	1 389,34 €	291,33 €	101 226,83 €
17 613,43 €	5 119,52 €	1 389,34 €	291,33 €	92 485,53 €
- 42 225,77 €	12 941,36 €	- 21 131,98 €	6 675,28 €	4 565,17 €
		40,31 €		2 351,14 €
- 42 225,77 €	12 941,36 €	- 21 091,67 €	6 675,28 €	6 916,31 €

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

La distinction et le suivi de l'ensemble des dépenses, recettes et résultats est à présent faite entre les différents services (Périscolaire, extra-scolaire, RPE, Multi-accueil et CTG) car ces derniers ont des financements dédiés :

→ **MULTI** (Multi-accueil) : à la charge de la CCVSA, la crèche d'une capacité de 20 places, accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans.

Le budget est estimé à 534 K€ dont 240,1 K€ de subvention du budget principal.

→ **CTG** (Convention Territoriale Globale) : il s'agit d'un accord-cadre signé entre la CAF et la CCVSA qui a pour objectif la mise en œuvre du projet de développement territorial et social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée. La CAF finance un poste de chargée de la CTG.

Le budget est estimé à 83,6 K€ dont 40 K€ de subvention du budget principal.

→ **PERI** (périscolaire) : service commun à la charge des communes comprenant le temps du déjeuner, le temps après la classe et les mercredis récréatifs ;

Le budget est estimé à 835 K€ dont 345 K€ remboursés par les communes.

→ **EXTRA** (accueil de loisirs Extrascolaire) : à la charge de la CCVSA, il est en activité durant les petites et grandes vacances scolaires ;

Le budget est estimé à 176,3 K€ dont 84,8 K€ de subvention du budget principal.

→ **RPE** (relais petite enfance) : à la charge de la CCVSA.

Le budget est estimé à 41,7 K€ dont 17,5 K€ de subvention du budget principal.

Les recettes du budget ENFANCE JEUNESSE sont composées par :

- la participation des parents,

- les subventions de la CAF,

- le remboursement par les communes du reste à charge du périscolaire : 345 961 €

- la subvention d'équilibre du budget Principal. Le montant prévisionnel s'élève à 381 600 € pour 2025.

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

La création et l'aménagement d'une salle de pause au multi-accueil ; Divers mobiliers, jeux, chariot et centrale de ménage ; Mobilier pour le périscolaire.

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Remarques :

- Une mission d'audit est en cours et porte sur l'ensemble des services ENFANCE JEUNESSE. Les objectifs de la mission sont :
 - de fournir une évaluation détaillée de la situation actuelle et des besoins futurs,
 - de réaliser l'analyse stratégique, opérationnelle et fonctionnelle de l'offre d'accueil, afin de faciliter la prise de décision des élus,
 - de vérifier la faisabilité fonctionnelle, technique, opérationnelle et financière du projet d'optimisation et de restructuration de l'offre d'accueil, et s'assurer de sa viabilité,
 - **d'assurer le déploiement du plan d'optimisation et de restructuration de l'offre d'accueil.**

- Focus sur le périscolaire :
 - Coût 2024 du périscolaire : 345 961,72 € soit en baisse de 14 746 € par rapport à 2023.
 - Nombre d'heures/enfants : 77 794,25 en 2024 soit en augmentation de 8% par rapport à 2023.
 - Le coût horaire 2024 des heures/enfants qui sera refacturé aux communes par le biais des attributions de compensation est de 4,44713 € (contre 4,994 € en 2023).

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapiti Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2025	Chapitre Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2025
011 Charges à caractère général	83 579,64	5 968,02	222 724,23	38 726,36	5 925,28	356 923,53	013 Atténuation des charges	1 000,00	0,00	15 600,00	4 400,00	0,00	21 000,00
012 Charges de personnel	350 000,00	51 000,00	530 000,00	140 000,00	41 000,00	1 112 000,00	70 Produits des services	190 000,00	0,00	325 000,00	59 590,22	12 000,00	586 590,22
65 Autres charges de gestion courante	400,00		2 100,00	265,00	450,00	3 215,00	74 Dotations, subventions	48 300,00	31 600,00	84 000,00	25 000,00	12 200,00	201 100,00
						0,00	75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	290 600,00	52 000,00	402 400,00	84 809,78	17 500,00	847 309,78
Total dépenses de gestion courante	433 979,64	56 968,02	754 824,23	178 991,36	47 375,28	1 472 138,53	Total des recettes de gestion courante	529 900,00	83 600,00	827 000,00	173 800,00	41 700,00	1 656 000,00
67 Charges exceptionnelles	500,00		1 150,00	250,00	0,00	1 900,00	77 Produits exceptionnels						0,00
68 Dotations Amort/Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements						0,00
Total des dépenses réelles	434 479,64	56 968,02	755 974,23	179 241,36	47 375,28	1 474 038,53	Total des recettes réelles	529 900,00	83 600,00	827 000,00	173 800,00	41 700,00	1 656 000,00
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	40 486,38	042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	14 600,00
Total des dépenses d'ordre	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	40 486,38	Total des recettes d'ordre	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	14 600,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	87 920,36	22 521,32	59 839,20	-7 821,84	-6 383,95	156 075,09	002 Résultat de fonctionnement reporté						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	534 000,00	83 600,00	835 000,00	176 300,00	41 700,00	1 670 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	534 000,00	83 600,00	835 000,00	176 300,00	41 700,00	1 670 600,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapiti Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2025	Chapitre Libellé	MULTI	CTG	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2025
204 Subventions équipement versées						0,00	10 Dotations	52,33	0,00				52,33
20 Immobilisations incorporelles						0,00	13 Subventions d'investissement	17 862,14		0,00			17 862,14
21 Immobilisations corporelles	26 200,00	5 500,00	17 100,00	4 000,00	1 000,00	53 800,00	16 Emprunts	0					0,00
23 Immobilisations en cours	91 700,00	0,00	11 700,00	3 500,00	0,00	106 900,00	Total des recettes réelles	17 914,47	0,00	0,00	0,00	0,00	17 914,47
Total des dépenses réelles d'investissement	117 900,00	5 500,00	28 800,00	7 500,00	1 000,00	160 700,00	040 Amort. Des subv.	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	40 486,38
040 Amort. Des subv.	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	14 600,00	041 Opérations patrimoniales	0,00					0,00
041 Opérations patrimoniales	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	14 600,00	021 Virement de la section d'exploitation	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	40 486,38
Total des dépenses d'ordre	4 100,00	0,00	8 000,00	2 500,00	0,00	14 600,00	Total des recettes d'ordre	11 600,00	4 110,66	19 186,57	4 880,48	708,67	40 486,38
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)							001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	92 485,53	1 389,34	17 613,43	5 119,52	291,33	116 899,15
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122 000,00	5 500,00	36 800,00	10 000,00	1 000,00	175 300,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	122 000,00	5 500,00	36 800,00	10 000,00	1 000,00	175 300,00
TOTAL DU BUDGET	656 000,00	89 100,00	871 800,00	186 300,00	42 700,00	1 845 900,00	TOTAL DU BUDGET	656 000,00	89 100,00	871 800,00	186 300,00	42 700,00	1 845 900,00

9 - ORDURES MENAGERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ORDURES MENAGERES

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	700 417,62	323 657,03	1 024 074,65
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	804 899,79	2 043 601,30	2 848 501,09
	Recettes	133 542,18	2 047 710,01	2 181 252,19
B	Résultat 2024	-671 357,61	4 108,71	-667 248,90
C = A + B	Résultat brut	29 060,01	327 765,74	356 825,75
	Restes à réaliser Dépenses	145 722,00		
	Restes à réaliser Recettes	21 700,21		
D	Solde Restes à réaliser	-124 021,79		
E = C + D	Résultat net	-94 961,78	327 765,74	232 803,96

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025				
c/002	Résultat de fonctionnement reporté (RF)		232 803,96	
c/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	29 060,01		
c/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	94 961,78		

Etat de la dette au 31/12/2024

Il comprend 1 emprunt à taux variable indexé sur le livret A. Il se termine en 2034.

BUDGET	ORDURES MENAGERES
Capital restant du au 1/01/2024	755 933,52
Remboursement du capital en 2024	62 183,52
Capital restant du au 31/12/2024	693 750,00
Remboursement du capital en 2025	75 000,00
Capital restant du au 31/12/2025	618 750,00

9 - ORDURES MENAGERES – CA 2024 et budget 2025

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 690 215,45	1 805 459,04	1 794 800,00	70 Produits des services	1 551 515,66	1 768 883,26	1 772 617,99
012 Charges de personnel	65 000,00	132 443,96	140 000,00	74 Dotations, subventions	269 983,19	276 416,00	240 000,00
65 Autres charges de gestion courante	26 760,97	29 440,17	32 500,00	75 Produits de gestion courante	0,00		
Total dépenses de gestion courante	1 781 976,42	1 967 343,17	1 967 300,00	Total des recettes de gestion courante	1 821 498,85	2 045 299,26	2 012 617,99
66 Charges financières	1 112,86	29 098,71	25 465,78	76 Produits financiers	0,00		
67 Charges exceptionnelles	19 339,81	16 008,12	26 500,00	77 Produits exceptionnels	1 206,84	1 545,10	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		0,00				
022 Dépenses imprévues			143 381,23				
Total des dépenses réelles	1 802 429,09	2 012 450,00	2 162 647,01	Total des recettes réelles	1 822 705,69	2 046 844,36	2 012 617,99
023 Virement à la section d'investissement			0,00				
042 Transfert entre sections (amortissements)	34 101,63	31 151,30	90 952,99	042 Transfert entre sections (amort. des subv)	3 709,90	865,65	8 178,05
Total des dépenses d'ordre	34 101,63	31 151,30	90 952,99	Total des recettes d'ordre	3 709,90	865,65	8 178,05
				002 Résultat de fonctionnement reporté	333 772,16	323 657,03	232 803,96
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 836 530,72	2 043 601,30	2 253 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 160 187,75	2 371 367,04	2 253 600,00

CA 2024 - Les dépenses de fonctionnement : sont en hausse de 207 K€. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des cotisations au SM4 (+44 K€), des charges de personnel refacturées par le budget principal calculées exhaustivement (+ 67 K€), et des charges financières liées au nouvel emprunt (+27 K€). Les recettes sont en augmentation de 211 K€ en raison de l'augmentation de la redevance destinée à couvrir les dépenses du nouveau schéma de collecte.

BP 2025 : Les dépenses prévisionnelles de gestion courantes sont stables. Ainsi, l'augmentation prévisionnelle de 210 K€ entre 2024 et 2025 provient essentiellement de l'intégration des amortissements des bacs et bornes de collectes (+ 60 K€), de la cotisation au SM4 (+40K€), des charges exceptionnelles et d'une enveloppe de 143 K€ pour des dépenses imprévues.

Les recettes prévisionnelles de gestion courantes sont en baisse car elles anticipent une baisse des subventions (volatilité des prix de reprise matière) ainsi que la volonté de stabilisation de la redevance dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire.

9 - ORDURES MENAGERES – CA 2024 et budget 2025

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	62 183,52	75 000,00	10 Dotations	8 204,63	84 939,88	153 687,00
20 Immobilisations incorporelles	5 933,32	34 248,00	24 660,00	13 Subventions d'investissement	0,00	17 451,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	77 412,00	707 602,62	275 861,95	16 Emprunts	750 000,00		110 000,00
23 Immobilisations en cours	32 380,80		0,00		0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	115 726,12	804 034,14	375 521,95	Total des recettes réelles	758 204,63	102 390,88	263 687,00
040 Transfert entre sections (amort. des subv)	3 709,90	865,65	8 178,05	040 Transfert entre sections (amort. Des immo)	34 101,63	31 151,30	90 952,99
Total des dépenses d'ordre	3 709,90	865,65	8 178,05	021 Virement de la section d'exploitation			0,00
				Total des recettes d'ordre	34 101,63	31 151,30	90 952,99
				001 Solde d'exécution reporté	27 547,38	700 417,62	29 060,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	119 436,02	804 899,79	383 700,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	819 853,64	833 959,80	383 700,00
TOTAL DU BUDGET	1 955 966,74	2 848 501,09	2 637 300,00	TOTAL DU BUDGET	2 980 041,39	3 205 326,84	2 637 300,00

CA 2024 - Les dépenses sont en hausse de 688 K€ car elles intègrent le remboursement du capital du nouvel emprunt ainsi qu'une très grande part des investissements (bacs, bornes de dépôts, logiciel, badges).

Les recettes sont composées du FCTVA ainsi que d'une subvention Fonds Vert.

BP 2025 :

Le budget 2025 intègre la finalisation des investissements liés au nouveau schéma de collecte ainsi que :

- L'acquisition de nouvelles bornes pour les biodéchets pour renforcer le parc existant.
- L'étude de faisabilité de la future déchèterie à Malmerspach ZI

10 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
<i>Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA 2023)</i>	-380 882,46	0,00	-380 882,46
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	407 945,74	400 524,02	808 469,76
Recettes	404 865,10	400 524,02	805 389,12
B			
Résultat 2024	-3 080,64	0,00	-3 080,64
C = A + B			
Résultat brut	-383 963,10	0,00	-383 963,10
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
D			
Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D			
Résultat net	-383 963,10	0,00	-383 963,10
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-383 963,10		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	0,00		

Etat de la dette au 31/12/2024

Le capital restant du est nul car le dernier emprunt s'est soldé en 2024.

BUDGET	ESPACE GROS ROMAN
Capital restant du au 1/01/2024	7 600,00
Remboursement du capital en 2024	7 600,00
Capital restant du au 31/12/2024	0,00
Remboursement du capital en 2025	0,00
Capital restant du au 31/12/2025	0,00

10 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	11 685,00	833 954,26	75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
66 Charges financières	178,28	0,00			
Total des dépenses réelles	11 863,28	833 954,26	Total des recettes réelles	0,00	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74	042 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	1 234 300,00
043 Transfert à l'intérieur de la section	178,28	0,00	043 Transfert à l'intérieur de la section	178,28	0,00
Total des dépenses d'ordre	388 660,74	400 345,74	Total des recettes d'ordre	400 524,02	1 234 300,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	400 524,02	1 234 300,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	400 524,02	1 234 300,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
16 Emprunt	7 600,00	0,00	10 Dotations, réserves	16 382,64	0,00
			13 Subventions d'investissement	0,00	744 330,00
			024 Produits de cessions	0,00	473 587,36
Total des dépenses réelles d'investissement	7 600,00	0,00	Total des recettes réelles	16 382,64	1 217 917,36
040 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	1 234 300,00	040 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74
Total des dépenses d'ordre	400 345,74	1 234 300,00	Total des recettes d'ordre	388 482,46	400 345,74
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	380 882,46	383 963,10			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	788 828,20	1 618 263,10	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	404 865,10	1 618 263,10
TOTAL DU BUDGET	1 189 352,22	2 852 563,10	TOTAL DU BUDGET	805 389,12	2 852 563,10

Fonctionnement :

2024 : Entretien courant (débranchement).

2025 : Entretien courant (débranchement, petite sécurisation,...).

Investissement :

2024 :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre (MOe) pour le dépôt du PC de restauration du grand tissage,
- Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la dépollution des anciens ateliers (ruines romantiques partie nord)

2025 :

- Travaux d'évacuation des terres polluées des anciens ateliers (ruines romantiques partie nord) + AMO
- Travaux de sécurisation du Grand tissage + MOe avant rénovation de la toiture en 2026.

Subventions – 2025 :

NOTIFIÉES : ADEME, dépollution des anciens ateliers (95 000 €) + ACTEE+CHENE, MOe (115 000 € à répartir entre 2025 et 2026),

A NOTIFIER : Région – Fond Vert – DRAC (80%) pour sécurisation grand tissage après chiffrage MOe.

→ NB : les travaux de sécurisation ne démarreront qu'après validation du plan de financement en Conseil Communautaire.⁶⁷

11 - ZAC KLEINAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - ZAC KLEINAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
Résultat reporté N-1	-674 939,16	0,00	-674 939,16
Exécution budgétaire 2024			
Dépenses	1 068 686,53	1 068 686,53	2 137 373,06
Recettes	981 314,02	1 087 427,26	2 068 741,28
B			
Résultat 2024	-87 372,51	18 740,73	-68 631,78
C = A + B			
Résultat brut	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
D			
Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D			
Résultat net	-762 311,67	18 740,73	-743 570,94

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-762 311,67		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	18 740,73		

Etat de la dette au 31/12/2024

Le capital restant du est nul car les derniers emprunts ont été soldés en 2017.

11 - ZAC KLEINAU

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	87 372,51	135 113,47	75 Autres produits de gestion courante	18 740,73	26 113,47
Total des dépenses réelles	87 372,51	135 113,47	Total des recettes réelles	18 740,73	26 113,47
042 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53	042 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 177 686,53
Total des dépenses d'ordre	981 314,02	1 068 686,53	Total des recettes d'ordre	1 068 686,53	1 177 686,53
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 068 686,53	1 203 800,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 087 427,26	1 203 800,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitr Libellé	CA 2024	BP 2025
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	10 Dotations, réserves	0,00	18 740,73
040 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 177 686,53	024 Produits de cessions	0,00	852 570,94
Total des dépenses d'ordre	1 068 686,53	1 177 686,53	Total des recettes réelles	0,00	871 311,67
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	674 939,16	762 311,67	040 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53
			Total des recettes d'ordre	981 314,02	1 068 686,53
			001 <i>Solde d'exécution reporté (excédent)</i>		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 625,69	1 939 998,20	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	981 314,02	1 939 998,20
TOTAL DU BUDGET	2 812 312,22	3 143 798,20	TOTAL DU BUDGET	2 068 741,28	3 143 798,20

Fonctionnement :

2024: Entretien courant (débroussaillage,...)

2025: Entretien courant (débroussaillage,...) + support de communication pour vente du projet INTERGLAS

Investissement – projet INTERGLAS

2024 :

- Etudes : pollutions, maîtrise d'œuvre, opportunité géothermie

2025 :

- Poursuite études pollutions et maîtrise d'œuvre,
- Sondage test géothermie.

Subventions – 2025 :

- PERCUES : FOND VERT (18 800 €), ADEME (24 400 €)
- NOTIFIÉES : ADEME – étude géothermie (1 800 €)
- A NOTIFIER : ADEME – sondage géothermie test (30 à 50%).

→ NB : en 2025, recherche de subventions et d'investisseurs avec le chiffrage définitif communiqué le 4/3/25. Une fois le bilan financier du projet réalisé, délibération en Conseil Communautaire.

12 - BUDGET WILDENSTEIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET WILDENSTEIN

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	-16 961,07	-4 124,51	-21 085,58
Exécution budgétaire 2024				
	Dépenses	0,00	5 298,71	5 298,71
	Recettes	3 745,00	0,00	3 745,00
B	Résultat 2024	3 745,00	-5 298,71	-1 553,71
C = A + B	Résultat brut	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-9 423,22	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-13 216,07		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

12 - BUDGET WILDENSTEIN

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	5 298,71	6 576,78	70 Produits des services		
012 Charges de personnel			75 Produits de gestion courante	0,00	16 000,00
Total dépenses de gestion courante	5 298,71	6 576,78	Total des recettes de gestion courante	0,00	16 000,00
66 Charges financières			76 Produits financiers		
Total des dépenses réelles	5 298,71	6 576,78	Total des recettes réelles	0,00	16 000,00
042 Transfert entre sections (amort des immo)		0,00	042 Transfert entre sections (amort des subv)		
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	9 423,22			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 298,71	16 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	16 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025	Chapitre Libellé	CA 2024	BP 2025
23 Immobilisations en cours	0,00	1 352 783,93	10 Dotations	0,00	221 965,00
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	1 352 783,93	13 Subventions d'investissement	3 745,00	900 480,00
040 Transfert entre sections	0,00	0,00	16 Emprunts	0,00	243 555,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	Total des recettes réelles	3 745,00	1 366 000,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	0,00	13 216,07	040 Transfert entre sections	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	0,00	1 366 000,00	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	1 366 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 745,00	1 366 000,00
TOTAL DU BUDGET	5 298,71	1 382 000,00	TOTAL DU BUDGET	3 745,00	1 382 000,00

Fonctionnement :

2024: Les dépenses de fonctionnement se composent des assurances, taxe foncière et taxe sur le logement vacant.

Il n'y a eu aucune recette de fonctionnement.

2025: Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement intègrent les mêmes dépenses qu'en 2024 en incluant une augmentation prévisionnelle des taxes.

Investissement :

2024 : aucune dépense mais nous avons perçu la subvention de la Région pour l'étude de faisabilité hydroélectrique.

2025 : inscription du plan de financement de la phase de sécurisation (démolition/renforcement) + clos couvert du site. Les recettes se composent des subventions, du FCTVA et d'un emprunt.

Conformément à la délibération, les travaux ne démarreront que lorsque l'ensemble des subventions (80%) auront été obtenues et notifiées.

13 - BUDGET FORET

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET FORET (clôturé)

	Investissement	Fonctionnement	Total
A			
<i>Résultat reporté N-1</i>	0,00	9 367,64	9 367,64
Exécution budgétaire 2023			
Dépenses	0,00	9 367,64	9 367,64
Recettes	0,00	0,00	0,00
B			
Résultat 2023	0,00	-9 367,64	-9 367,64
C = A + B			
Résultat brut	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses	0,00		
Restes à réaliser Recettes	0,00		
D			
Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D			
Résultat net	0,00	0,00	0,00

Glossaire

AP/CP	A utorisation de P rogramme et C rédit de P aie m ent	FPIC	F onds de P éré q uation I nter c ommunal et C ommunal
BP	B udget P rimitif	FCTVA	F onds de C ompensation de la T axe sur la V aleur A jsoutée
BFR	B esoin en F onds de R oulement	FPU	F iscalité P rofessionnelle U nique
CAF	C apacité d'Auto F inancement	FRNG	F onds de R oulement N et G lobal
CET	C ontribution E conomique T erritoriale	IFER	I mposition F orfaitaire sur les E ntreprises de R éseaux
CFE	C otisation F oncière des E ntreprises	ICNE	I ntérêts C ourus N on E chus
CNRACL	C aisse N ationale de R etraite des A gents des C ollectivités L ocales	GVT	G lis s ement V ieillesse m ent T echnicité
CVAE	C otisation sur la V aleur A jsoutée des E ntreprises	PIB	P roduit I ntérieur B rut
DCRTP	D otation de C ompensation de la R éforme de la T axe P rofessionnelle	PLF	P rojet de L oi de F inances
DETR	D otation d'Équipement des T erritoires R uraux	RAR	R estes A Réaliser
DGF	D otation G lobale de F onctionnement	RRF	R ecettes R éelles de F onctionnement
DILICO	D ispositif de L issage C onjuncturel	SIG	S oldes I ntermédiaires de G estion
DNP	D otation N ationale de P éré q uation	TASCOM	T Axe ur les S urfaces C OMmerciales
DSIL	D otation de S outien à l'Investissement L ocal	TFPB	T axe F oncière sur les P ropriétés B âties
DSU	D otation de S olidarité U rbaine	TFPNB	T axe F oncière sur les P ropriétés N on B âties
DRF	D épenses R éelles de F onctionnement	TH	T axe d' H abitation
EPCI	E tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale	TN	T résorerie N ette
FDPTP	F onds D épartemental de P éré q uation de la T axe P rofessionnelle	TVA	T axe sur la V aleur A jsoutée
FNGIR	F onds N ationale de G arantie I ndividuelle des R essources	ZAC	Z one d' A ménagement C oncorté